

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 juin 2023, s'est réuni le **29 juin 2023**, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h10)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE (arrivée à 18h15)
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (arrivée à 18h50) - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Patrice KERMORVANT - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Freddy JAHIER
MEUCON	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Sylvie LASTENNET
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Alain LAYEC
	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Olivier LE BRUN (jusqu'à son
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
Jean- Pierre RIVERY a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
Simon UZENAT a donné pouvoir à Marylène CONAN
Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Françoise FOURRIER
Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Affiché le
ID : 056-200067932-20230629-230629_DELO6-DE

Ont été excusés :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU
SENE : Anthony MOREL
VANNES : Mohamed AZGAG - Latifa BAKHTOUS

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

FINANCES

**DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE
POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Conformément aux articles L.1612 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), par renvoi de l'article L.5211-1 du même Code, le compte administratif est voté avant le 30 juin suivant l'exercice auquel il se rapporte. Le document budgétaire doit être transmis en préfecture dans les 15 jours suivant cette date.

Aux termes de l'article L.2121-14 du CGCT, le Président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote du compte administratif. En tant qu'ordonnateur, le Président ne peut pas voter son propre compte administratif, ni bénéficier d'une procuration.

Le Conseil communautaire élit son président de séance pour le vote du compte administratif.

Le Président n'est pas comptabilisé dans les membres présents, ni dans les suffrages exprimés ou les abstentions.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, il vous est proposé de désigner, sans procéder au scrutin secret, Monsieur Gérard GICQUEL, comme président de séance pour le vote du compte administratif.

Il vous est proposé :

- *de valider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination énoncée ci-dessus ;*
- *de désigner Monsieur Gérard GICQUEL comme président de séance pour le vote du compte administratif ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 juin 2023, s'est réuni le **29 juin 2023**, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h10)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE (arrivée à 18h15)
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (arrivée à 18h50) - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Patrice KERMORVANT - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Freddy JAHIER
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Sylvie LASTENNET
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
	Dominique VANARD a donné pouvoir à Alain LAYEC
	Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

: Christine PENHOUEt a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Olivier LE BRUN (jusqu'à son
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
Jean- Pierre RIVERY a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
Simon UZENAT a donné pouvoir à Marylène CONAN
Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Françoise FOURRIER
Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Affiché le
ID : 056-200067932-20230703-230629_DELO7-DE

Ont été excusés :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU
SENE : Anthony MOREL
VANNES : Mohamed AZGAG - Latifa BAKHTOUS

Le Président,
David ROBO



-07-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

FINANCES

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Les écritures comptables, tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement et d'investissement figurant sur le compte de gestion 2022 dressé par le Comptable public de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération sont identiques à celles figurant sur le compte administratif.

Il vous est proposé :

- *d'approuver les comptes de gestion 2022 dressés par le Comptable public du poste comptable de la Trésorerie Principale de Vannes Municipale ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 juin 2023, s'est réuni le **29 juin 2023**, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h10)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE (arrivée à 18h15)
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (arrivée à 18h50) - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Patrice KERMORVANT - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSENIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Freddy JAHIER
MEUCON	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Sylvie LASTENNET
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
	Dominique VANARD a donné pouvoir à Alain LAYEC
	Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Olivier LE BRUN (jusqu'à son
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
Jean- Pierre RIVERY a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
Simon UZENAT a donné pouvoir à Marylène CONAN
Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Françoise FOURRIER
Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 056-200067932-20230629-230629_DELO8-DE

Ont été excusés :

GRAND-CHAMP

: Moran GUILLERMIC

SAINT-NOLFF

: Eric ANDRIEU

SENE

: Anthony MOREL

VANNES

: Mohamed AZGAG - Latifa BAKHTOUS

Le Président,
David ROBO



-08-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

FINANCES

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Je sou mets à votre approbation le compte administratif 2022 qui présente les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2022 s'élève à	94 051 593,80 €
Le total des mandats 2022 s'est élevé à	87 989 359,05 €
Il résulte un excédent de fonctionnement 2022 de	6 062 234,75 €
<i>La section de fonctionnement présentait en 2021 un excédent de</i>	963 005,00 €
<i>Les résultats de GMVT ont été intégrés par opération d'ordre non budgétaire</i>	491 241,62 €
Il résulte un excédent de fonctionnement de clôture 2022 de	7 516 481,37 €

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total des titres de recettes d'investissement constaté en 2022 s'élève à	23 902 806,37 €
Le total des mandats 2022 s'est élevé à	28 774 953,43 €
Il en résulte un déficit d'investissement 2022 de	4 872 147,06 €
<i>La section d'investissement présentait en 2021 un excédent de</i>	4 351 759,90 €
<i>Les résultats de GMVT ont été intégré par opération d'ordre non budgétaire</i>	120 254,59 €
Il en résulte donc un déficit d'investissement de clôture 2022 de	400 132,57 €

Mise en ligne le 07/07/2023

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 056-200067932-20230629-230629_DELO8-DE

Si l'on tient compte des restes à réaliser 2022 de la section d'investissement qui seront repris au Budget Supplémentaire 2023 et qui s'élèvent à :

- 12 910 868,92 € en dépenses
- 3 121 292,96 € en recettes

Il en résulte un besoin de financement net d'investissement de 2 673 227,16 €

Vu l'avis favorable du Bureau du 9 juin 2023 et l'avis de la Commission Ressources communautaires du 22 juin 2023,

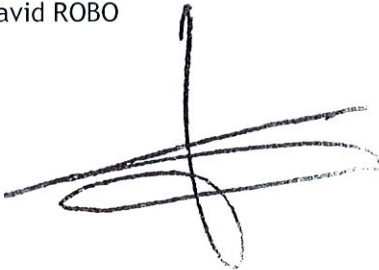
Il vous est proposé :

- *de décider que le compte administratif 2022 du budget principal n'appelle aucune observation, ni réserve ;*
- *de décider que le bilan des cessions et acquisitions opérées en 2022 et annexé au compte administratif 2022 n'appelle aucune observation ni réserve ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

La présentation du compte administratif permet un relevé des recettes et dépenses réalisées au cours de l'exercice comptable.

Elle donne ainsi l'occasion de comparer les prévisions aux réalisations, de dégager les résultats de clôture et les restes à réaliser et de nourrir la réflexion autour de la stratégie financière de l'Agglomération.

L'année 2022 que l'on présentait comme difficile a réservé certaines surprises. Les recettes fiscales ont été particulièrement dynamiques (+9 %), mais contrariées par une inflation forte sur certains postes de dépenses (matériaux, fluide ...).

Au final, le taux d'épargne progresse de 2,7 points pour s'établir à 14 %.

Et les investissements demeurent à un niveau élevé (plus de 23 M€).

LES CHIFFRES CLES

<i>Population DGF</i>	199 720
<i>Population INSEE</i>	176 603
<i>Nbre de communes</i>	34
<i>Superficie</i>	807,4 km²
<i>Dette consolidée en capital au 31/12/2022</i>	71 M€
<i>Nombre d'emplois permanents</i>	564
<i>Nombre d'élus</i>	88



SOMMAIRE

I - BUDGET PRINCIPAL

1. ELEMENTS CLEFS	3
1.1. <i>Structure du compte administratif 2022</i>	<i>3</i>
1.2. <i>Analyse de l'Épargne</i>	<i>4</i>
1.3. <i>Endettement au 1^{er} janvier 2023</i>	<i>4</i>
2. PRESENTATION PAR CHAPITRE.....	5
2.1. <i>Les recettes de fonctionnement</i>	<i>5</i>
2.2. <i>Les dépenses de fonctionnement</i>	<i>7</i>
2.3. <i>Les dépenses d'investissement</i>	<i>9</i>
2.4. <i>Les recettes d'investissement</i>	<i>11</i>
2.5. <i>Synthèse du budget principal</i>	<i>12</i>
3. REALISATION DES INVESTISSEMENTS ET QUALITE DE LA PREVISION BUDGETAIRE	13
3.1. <i>Qualité de la prévision budgétaire</i>	<i>13</i>
3.2. <i>Analyse des restes à réaliser</i>	<i>13</i>
3.3. <i>Taux de réalisation = 65 %.....</i>	<i>14</i>
1. LE BUDGET DECHETS	15
2. LE BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE.....	16
3. LE BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP	17
4. LE BUDGET EAU POTABLE REGIE.....	18
5. LE BUDGET EAU POTABLE DSP	19
6. LE BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	20
7. LE BUDGET TRANSPORTS	21
8. LE BUDGET ZONE D'ACTIVITES.....	22
9. LE BUDGET TRES HAUT DEBIT	23
10. LE BUDGET AEROPORT	24
11. LE BUDGET AUTORISATION DES DROITS DU SOL	25

I - BUDGET PRINCIPAL

1. ELEMENTS CLEFS

1.1. Structure du compte administratif 2022

TOTAL Fonctionnement 94,05 M€	Opérations réelles	Recettes réelles de fonctionnement	Dépenses Réelles de Fonctionnement
		93,38 M€	80,25 M€
		dont :	dont :
		fiscalité 69,69 M€	reversements (AC, DSC...) 40,92 M€
		dotations 16,44 M€	personnel 16,15 M€
		prod. services 3,96 M€	charges générales 8,69 M€
		autres 3,286 M€	subventions 9,84 M€
			autres 4,65 M€
		Epargne Brute 13,13 M€	
		amort. sub. 0,67 M€	
		dotat* amort. 5,65 M€	
		autres 2,08 M€	
		dotat* amort. 5,65 M€	
		autres 4,98 M€	
		amort. sub. 0,67 M€	
		autres 2,89 M€	
TOTAL Investissement 28,77 M€	Opérations réelles	Recettes réelles d'investissement	Dépenses réelles d'investissement
		23,90 M€	25,21 M€
		dont :	dont :
		Emprunt nouveau 0 M€	travaux 10,54 M€
		Excédent capitalisé 2,46 M€	acquisitions et autres 4,53 M€
		FCTVA 2,06 M€	subventions 6,87 M€
		AC investissement 2,75 M€	remb capital dette 1,89 M€
		Subventions 5,53 M€	autres 1,36 M€

1.2. Analyse de l'Épargne

Pour appréhender la santé financière de l'agglomération, on s'appuie sur le niveau d'épargne brute, qui se calcule en faisant la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.

Cette épargne brute correspond à ce que dégage la section de fonctionnement pour financer les investissements. Elle doit être consacrée au remboursement de la dette avant tout autre dépense, et doit impérativement permettre de faire face à ce remboursement.

Afin de rendre plus lisible cet impératif, on utilise aussi l'indicateur d'épargne nette, qui correspond à ce qu'il reste de l'épargne brute une fois retranché le remboursement de la dette.

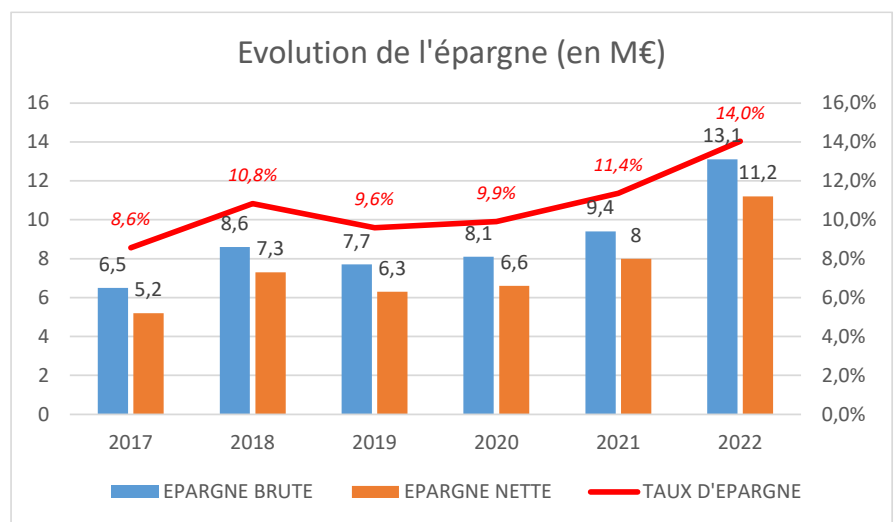
L'épargne nette représente la somme effectivement disponible pour financer les nouveaux équipements.

Enfin, le taux d'épargne (= épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas consacrées aux dépenses de fonctionnement. Il s'agit de la « marge de manœuvre » de la collectivité.

Le taux d'épargne est calculé en prenant les données brutes du compte administratif.

L'épargne brute (13,1 M€) et l'épargne nette (11,2 M€) sont en progression par rapport au CA 2021.

Le taux d'épargne progresse à 14,1 %.



1.3. Endettement au 1^{er} janvier 2023

Au premier janvier 2023, pour le budget principal, le capital de dette est de 18 871 770 €, soit l'équivalent 107 € (contre 70 € par habitant au 1^{er}/01/2022), alors que la moyenne pour les agglomérations de même strate était de 376 € par habitant en 2021. (Source DGFIP, dernières données connues)

A cette date, la capacité de désendettement de l'agglomération est de 1,44 ans.

2. PRESENTATION PAR CHAPITRE

2.1. Les recettes de fonctionnement

94 051 594 €

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de + 12,76 % .

Les recettes fiscales, qui représentent près de 75 % des recettes réelles de fonctionnement, progressent de manière dynamique (+ 9,19 %).

Les dotations et les subventions progressent de + 13,89 % liées en grande partie à un rattrapage de perception de subvention.

Enfin, les recettes tarifaires des services progressent de 32,49 % avec l'ouverture de nouveaux équipements et l'atténuation des contraintes liées à la crise sanitaire.

Recettes de fonctionnement			
	CA 2021	CA 2022	% d'évol
Atténuations de charges	202 845 €	438 002 €	115,93%
Produits des services	2 990 458 €	3 961 965 €	32,49%
Impôts et taxes	63 826 203 €	69 689 935 €	9,19%
Dotation, Subventions	14 433 618 €	16 438 362 €	13,89%
Autres produits de gestion courante	693 459 €	693 900 €	0,06%
Produits exceptionnels	660 334 €	2 154 142 €	226,22%
Total des recettes réelles de fonctionnement	82 806 917 €	93 376 306 €	12,76%
Recettes d'ordre de fonctionnement	688 419 €	675 288 €	
Total des recettes de fonctionnement	83 495 336 €	94 051 594 €	12,64%

- Produits des services

3 961 965 €

Dont notamment :

▪ Facturation des charges de personnel depuis les budgets annexes	1 827 164 €
▪ Recettes des piscines (+53%)	1 454 947 €
▪ Aquagolfe Elven (année complète)	300 958 €
▪ Ré-ouverture post COVID autres Aquagolfe	540 075 €
▪ Recettes de l'Hermine et du CRD	161 958 €
▪ Mise à disposition de personnels	128 523 €
▪ Recettes Terrains Gens du Voyage	97 960 €
▪ Recettes des Petits Passeurs	80 656 €
▪ Recettes équipements Sports et Loisirs	42 791 €
▪ Vente de bois coupés	40 687 €

- Impôts et taxes

69 689 935 €

Dont notamment :

▪ Recettes fiscales	66 670 689 €
▪ Taxe de séjour intégralement reversée à l'EPIC	2 677 707 €
▪ Attributions de compensation négatives	341 539 €

- Dotation, Subventions

16 438 362 €

Dont notamment :

▪ Dotation de compensation	6 789 442 €
▪ Dotation d'intercommunalité	4 280 772 €
▪ Allocations compensatrices (TH, CFE)	1 647 264 €
▪ Subventions, participations de l'Etat, Région...	3 389 162 €
▪ Allocations casernement	331 727 €

- Produits Exceptionnels

Il s'agit essentiellement de cessions de terrains :

▪ Parcelles Luscanen - Bureau Vallée	781 408 €
▪ Parcelles ARENA - Le Haut du Patis	385 000 €
▪ Portage Foncier (rachat réserves foncières) - Plougoumelen	358 162 €
▪ Portage Foncier (rachat réserves foncières) - Baden	326 512 €
▪ Portage Foncier (rachat réserves foncières) - Surzur	109 868 €
▪ Cession Bar-Multiservices Brandivy (régul comptable CC du Loch)	97 648 €

2.2. Les dépenses de fonctionnement

87 989 359 €

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 9,34 %.

Les charges de personnel augmentent de 2 721 K€ (soit +20,5 %) en raison de la création des postes associés aux nouveaux équipements (Piscines à Elven, France Service...) et des mesures réglementaires.

Les charges à caractère général progressent de 14,15 % avec notamment la neutralisation des remboursements aux communes des charges d'eaux pluviales pour 400 K€ et de nouvelles prestations de service pour 400 K€.

L'évolution de l'offre de service sur le budget annexes transports fait doubler les charges exceptionnelles sur le budget principal.

Dépenses de fonctionnement			
	CA 2021	CA 2022	% d'évol
Charges à caractère général	7 615 655 €	8 693 337 €	14,15%
Charges de personnel	13 432 815 €	16 153 575 €	20,25%
Atténuation de produits	40 864 588 €	40 920 184 €	0,14%
Autres charges de gestion	9 114 362 €	9 838 212 €	7,94%
Charges financières	189 160 €	258 255 €	36,53%
Charges exceptionnelles	2 183 288 €	4 365 756 €	99,96%
Provisions	0 €	25 000 €	0,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	73 399 868 €	80 254 319 €	9,34%
Dépenses d'ordre de fonctionnement	6 669 891	7 735 040	
Total des dépenses de fonctionnement	80 069 759	87 989 359	9,89%

- Charges à caractère général

8 693 337 €

Les charges à caractère général progressent pour 2 raisons principales :

- De nouvelles prestations de services (+ 431 643 € au 611) dont
 - Habitat : décalage paiement 2021/22 marchés de prestations services (197 606 €)
 - Informatique : prestations liées à la cybersécurité (59 500 €), interventions complémentaires Berger-Levrault GF et RH dont M57 (30 000 €) et Contrat Point ISATG (prestation accompagnement technique renforcée pour Mutualisation DSI)
 - Tourisme : prestations vidéos Mys'Terre du Golfe et ouverture CIAP
 - Patrimoine : prestation déménagement et entretien nouveaux locaux
- Les remboursements aux communes liés à la compétence Eaux Pluviales - environ 400 k€

- Charges de personnel

16 153 575 €

Les charges de personnel évoluent de + 20.25 %, en raison de plusieurs éléments :

- L'évolution du GVT pour 550 K€
- La progression du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 (+ 3,5 %) et la valorisation de primes (secteur eau et déchets) pour 450 K€
- La diminution de postes vacants pourvus courant 2021 avec effet en année pleine pour 160 K€, et ceux pourvus en 2022 pour 170 K€
- Les postes créés en 2021 avec un effet année pleine en 2022 et les postes créés et pourvus en 2022 pour 1,37 M€ (ouverture CIAP, GEMAPI, Opération Rénové, France Services, et ADS)

- Les atténuations de produits

A savoir :

▪ Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) (<i>montant figé</i>)	14 007 550 €
▪ Attributions de Compensations (AC) (<i>qui évoluent en fonction des transferts</i>)	17 481 792 €
▪ Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	7 427 820 €
▪ Taxe de Séjour (TS)	2 003 021 €

- Autres charges de gestion

9 838 212 €

Dont notamment :

▪ Contribution aux services d'incendie et de secours	5 414 968 €
▪ Subventions de fonctionnement versées	1 564 321 €

- Charges exceptionnelles

4 365 756 €

Dont notamment :

▪ Contribution au budget annexe Transports (1 350 000 € en 2021)	3 512 000 €
▪ Contribution au budget annexe Aéroport (465 000 € en 2021)	507 000 €
▪ Contribution au budget annexe Très Haut Débit (320 000 € en 2021)	315 000 €

La contribution au budget Transport à augmenter de 2 162 000 € entre 2022 et 2021.

2.3. Les dépenses d'investissement

28 774 953 €

Avec près de 25,2 M€ de dépenses réelles d'investissement, l'agglomération confirme un niveau d'investissement soutenu.

Les remboursements d'emprunts augmentent de près de 35 % suite à la réalisation d'un emprunt de 10 M€ fin 2021, le premier depuis 2017.

Dépenses d'investissement			
	CA 2021	CA 2022	% d'évol
Remboursement du capital des emprunts	1 397 205 €	1 887 119 €	35,06%
Subventions d'équipement versées	6 325 179 €	6 872 606 €	8,65%
Dépenses d'équipement	19 583 179 €	15 082 647 €	-22,98%
Participation et créances rattachées	583 533 €	500 400 €	-14,25%
Autres immobilisations financières	0 €	0 €	
Prise de participation au capital	433 000 €	400 000 €	-7,62%
Convention de mandat	212 580 €	465 119 €	118,80%
Total des dépenses réelles d'investissement	28 534 676 €	25 207 892 €	-11,66%
Dépenses d'ordre d'investissement	824 460 €	3 567 062	
Total des dépenses d'investissement	29 359 136 €	28 774 953 €	-1,99%

Principaux postes de dépenses 2022 :

- Travaux sur opérations en cours

9 582 342 €

Dont notamment :

▪ Ostréapolis	1 633 379 €
▪ CLECT Rbst eaux pluviales	1 357 538 €
▪ Aménagement Pistes Cyclables	1 536 805 €
▪ Travaux piscine communautaire d'Elven	886 520 €
▪ Travaux Renouvellement ZA - Phase 1	693 009 €
▪ Travaux Centre de Secours Ile d'Arz	403 945 €
▪ Réhabilitation clos et couvert de l'ICAM (+ Fab Lab)	569 401 €
▪ Travaux terrains familiaux (GDV) Plescop	655 327 €
▪ Travaux Réseaux Eaux Pluviales	191 983 €
▪ Maison France Services Elven	119 428 €
▪ Création du Pôle Numérique	53 920 €
▪ Les Restos du Cœur	52 358 €

- Acquisitions et autres

4 534 972 €

Dont notamment :

▪ Acquisition 50 % bâtiment Le Radium (bureaux pour l'agglo)	1 792 716 €
▪ Etudes et MOE - Pôle Echange Multimodal	774 570 €
▪ Portage et acquisitions foncières	326 512 €
▪ Matériel et logiciel informatique	388 511 €
▪ Acquisition matériels et études Tourisme	216 376 €
▪ Acquisition matériel équipement culturels	161 733 €
▪ Travaux bocagers	164 507 €
▪ Acquisition matériel équipements sportifs	88 954 €
▪ Etudes Schémas directeurs Eaux Pluviales	73 639 €
▪ Etudes système Endiguement	72 876 €

- Subventions et fonds de concours (6,3 M€ en 2021)*Dont notamment :*

▪ Fonds de concours équipements sportifs	2 366 739 €
▪ Programme Local de l'Habitat	1 390 789 €
▪ Bretagne THD et évolution DSP	1 209 053 €
▪ Aide à la Pierre	566 715 €
▪ Fonds de concours Politiques économiques	346 481 €
▪ Fonds de concours voies cyclables & ADAP	355 635 €
▪ Fonds de concours Tourisme	304 424 €
▪ Vélo à assistance électrique (VAE)	231 447 €
▪ Fonds Chaleur (ADEME)	55 344 €

A noter qu'en 2022, 18 communes ont bénéficié de 2 299 887 € de Fonds de concours.

Les restes à réaliser s'élèvent à 12 910 868,92 €.

Il s'agit majoritairement de fonds de concours pour 9,182 M€ (71%). Le tiers restant est constituée principalement des travaux sur les opérations en cours pour 1,823 M€, des acquisitions de biens corporels pour 1,337 M€, des études & logiciels pour 0,567 M€.

2.4. Les recettes d'investissement

23 909 806 €

Entre reprise des excédents antérieurs et virement depuis la section de fonctionnement du CA 2022, les recettes d'investissements sont constituées à 55 % d'autofinancement.

Il n'y pas eu d'emprunt contracté sur cet exercice.

Recettes d'investissement			
	CA 2021	CA 2022	% d'évol
Excédent de fonctionnement capitalisé	6 825 468 €	2 462 573 €	-63,92%
Attribution de compensation	2 342 496 €	2 753 492 €	17,55%
Subvention et aide à la pierre	292 912 €	5 529 474 €	1787,76%
FCTVA	2 437 755 €	2 058 872 €	-15,54%
Autres immobilisations financières	10 029 577 €	24 684 €	-99,75%
Convention de mandat	1 434 609 €	249 544 €	
Annulation de titres et remboursements	22 600 €	197 354 €	773,25%
Total des recettes réelles d'investissement	23 385 417 €	13 275 993 €	-43%
Recettes d'ordre d'investissement	6 805 932 €	10 626 813 €	
Total des recettes d'investissement	30 191 349	23 902 806	-21%

Sur un total de **recettes réelles** de **13 275 993 €**, les postes de recettes les plus importants concernent ;

- L'excédent de fonctionnement capitalisé	2 462 573 €
- La récupération de FCTVA	2 058 872 €
- Les attributions de compensation d'investissement	2 753 492 €
- Autres recouvrements de subventions	5 529 474 €

Les restes à réaliser s'élèvent à 3 121 292,96 €.

Il s'agit principalement de subventions d'équipement pour 2 016 526 €, des conventions de mandat pour 516 913 € (Port Blanc et Bassins Versants) d'une avance de trésorerie pour 170 000 € et du FCTVA pour 417 852 €.

2.5. Synthèse du budget principal

LIBELLES	REALISES		RESTES A REALISER		EXCEDENT ou DEFICIT après R.A.R.
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Budget Principal					
* Déficit reporté		0,00			
* Excédent reporté	963 005,00	4 351 759,90			
* Recettes (hors excédent reporté)	94 051 593,80	23 902 806,37		3 121 292,96	
* Dépenses (hors déficit reporté)	87 989 359,05	28 774 953,43		12 910 868,92	
* Déficit de l'exercice		-4 872 147,06			
* Excédent de l'exercice	6 062 234,75				
* Excédent de clôture	7 025 239,75				
* Déficit de clôture		-520 387,16			
Résultat GMVT	491 241,62	120 254,59			
* Résultat global de clôture	7 516 481,37	-400 132,57	0,00	-9 789 575,96	-2 673 227,16

La clôture d'exercice, avant reprise des résultats antérieurs, est de + 6,062 M€ en fonctionnement et de -4,872 M€ en investissement.

Compte tenu des excédents reportés, le résultat de clôture de l'exercice se situe à -520 K€ en investissement, et 7,025 M€ en fonctionnement.

Il convient d'intégrer les résultats de GMVT (Golfe du Morbihan Vannes Tourisme) pour 611 496,21 € suite à la dissolution de l'EPIC au 30 juin 2022, qui seront reversés intégralement à la SPL sur l'exercice 2023.

Les restes à réaliser en investissement (3,121 M€ de recettes et 12,910 M€ de dépenses) portent le besoin de financement à hauteur de 10,19 M€.

L'intégralité de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 7,516 M€ va être affecté en investissement pour combler le besoin de financement.

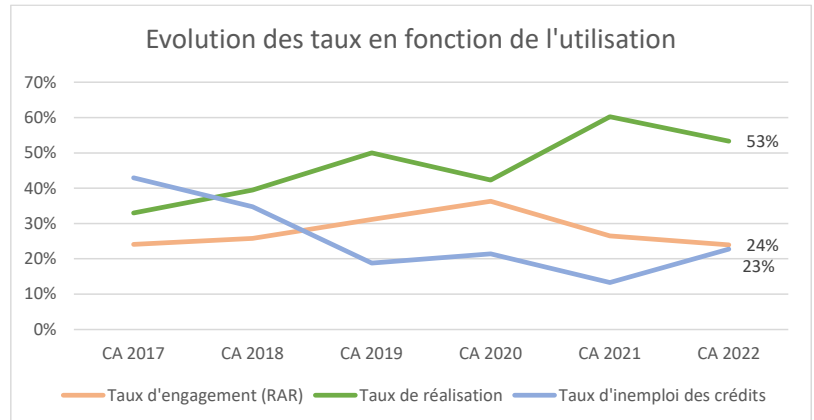
3. REALISATION DES INVESTISSEMENTS ET QUALITE BUDGETAIRE

3.1. Qualité de la prévision budgétaire

En 2022, sur 53,9 M€ de crédits votés,

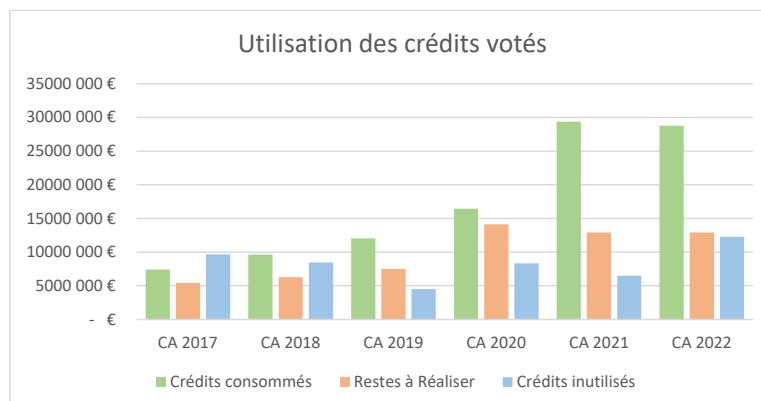
- 28,8 M€ ont été consommés
- 12,9 M€ ont été engagés pour l'année suivante (report vers 2023)
- 12,2 M€ n'ont pas été utilisés

Avec un taux de crédits inutilisés de 23 % et un taux de report de 24 %, la volonté de voter des budgets primitifs plus réalistes doit se poursuivre pour une meilleure lisibilité de la trajectoire financière de l'agglomération.



3.2. Analyse des restes à réaliser

Au Compte Administratif 2022, les restes à réaliser représentent 12,9 M€, soit 24 % des crédits inscrits, en diminution de près de 2 % par rapport au CA 2021.



Au sein de budgets de plus en plus importants (de 22 M€ en 2017 à 54 M€ en 2022), les RAR qui prenaient une place de plus en plus grande, sont en retrait à compter de 2021.

Les efforts doivent se poursuivre afin d'améliorer la qualité des prévisions budgétaires et les taux de réalisation.

Néanmoins, parmi les 12,910 M€ de RAR 2022 on retrouve des crédits dont les années d'origine peuvent remonter à l'exercice 2017.

Si on regarde en termes de nature de dépenses, les RAR se répartissent de la

année de première inscription des crédits	2017	2018	2019	2020	2021	2022	CUMUL (= RAR au CA 2022)
Montant année (n)	162 k€	88 k€	1154 k€	1093 k€	2965 k€	7452 k€	12914 k€
Etudes				115 k€ 11%	11 k€ 4%	342 k€ 5%	567 k€ 4%
Equipements		40 k€ 45%	42 k€ 4%	25 k€ 2%	16 k€ 1%	612 k€ 16%	1336 k€ 10%
Travaux		2 k€ 2%	335 k€ 29%	58 k€ 5%	266 k€ 9%	3 155 k€ 23%	2385 k€ 18%
Fonds de concours	162 k€ 100%	46 k€ 52%	777 k€ 67%	895 k€ 82%	2573 k€ 87%	4173 k€ 56%	8626 k€ 67%

Aujourd'hui, les Fonds de Concours représentent 67% des restes à réaliser (contre 50 % en 2020), et leur proportion augmente chaque fois qu'on remonte dans le temps, pour constituer la totalité des crédits reportés depuis 2017.

Cette analyse illustre que les délais de versement des fonds de concours sont la principale cause de l'augmentation des reports de crédits constatée depuis 5 ans.

3.3. Taux de réalisation = 65 %

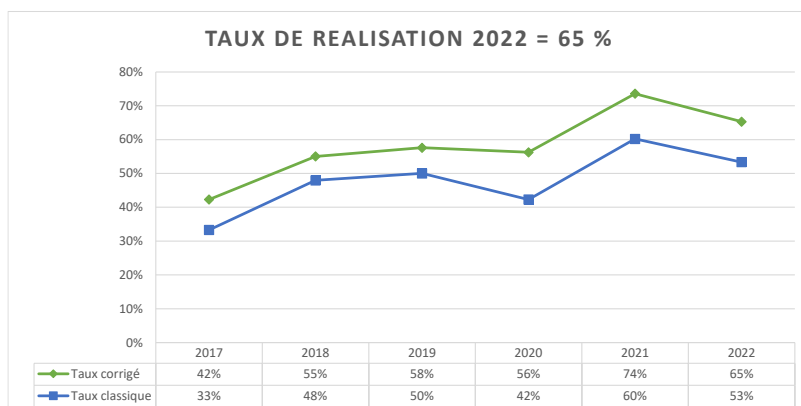
Dans le calcul classique du taux de réalisation, la totalité des mandatements effectués sur l'année est comparée à la totalité des crédits inscrits en cumulant toutes les étapes budgétaires de l'année. (BP, DM et BS).

Cependant, si ce calcul se justifie complètement sur les opérations d'investissements classiques, telles que les études, les travaux et les acquisitions, son application aux Fonds de Concours pose au moins trois difficultés :

- S'agissant de subventions attribuées pour faciliter l'investissement, l'effet opérationnel est au moins aussi important lors de l'attribution de la subvention (permettant au porteur de projet de déclencher l'opération) que lors du versement de cette subvention. En ne prenant en compte que les versements, le calcul classique du taux de réalisation minore l'importance sur le territoire de ce mode d'intervention.
- En se reportant pendant plusieurs années, les subventions attribuées mais non encore versées interviennent donc dans le calcul du taux de réalisation plusieurs fois de suite, faussant ce calcul.
- Enfin, dans la mesure où les subventions en attente de versement provoquent chaque année des écritures en report mais sans mandatement sur l'année concernée, elles entraînent une dégradation mécanique, et injustifiée, du taux de réalisation.

Afin de corriger ces biais, il est possible d'adapter l'analyse de la réalisation en traitant de façon spécifique les Fonds de Concours, de la façon suivante :

- En excluant du calcul les Fonds de Concours des années antérieures, l'analyse du taux de réalisation d'une année ne s'intéressera qu'à l'enveloppe de Fonds de Concours ouverte pour l'année en question.
- En prenant en compte la totalité des Fonds de Concours attribués cette année-là, et non pas uniquement ceux qui ont fait l'objet d'un versement, le taux de réalisation donnera une image plus fidèle de l'intérêt suscité chez les porteurs de projets.



Le taux de réalisation ainsi corrigé permettrait de donner une meilleure lecture de l'utilisation des crédits votés. Avec cette méthode, le taux de réalisation corrigé pour 2022 s'établit à 65 % (contre 53 % dans le calcul du taux de réalisation « classique »).

II - BUDGETS ANNEXES

1. LE BUDGET DECHETS

LIBELLES	REALISES		RESTES A REALISER		EXCEDENT ou DEFICIT après R.A.R.
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Budget Déchets					
* Déficit reporté					
* Excédent reporté	8 095 819,64	3 448 463,11			
* Recettes (hors excédent reporté)	31 958 655,10	3 656 634,73		0,00	
* Dépenses (hors déficit reporté)	32 075 932,30	1 813 479,91		4 636 052,23	
* Déficit de l'exercice	-117 277,20				
* Excédent de l'exercice		1 843 154,82			
* Excédent de clôture	7 978 542,44	5 291 617,93			
* Déficit de clôture					
* Résultat global de clôture	7 978 542,44	5 291 617,93	0,00	-4 636 052,23	8 634 108,14

• Les postes significatifs du compte administratif 2022

* Section d'investissement

LES DEPENSES 1 813 479,91 € (27 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 98 531,10 €*

Les dépenses réelles s'élèvent à 1 714 948,81 €. En acquisition de matériels, il y a eu l'acquisition de bacs et de colonnes pour 539 524,12 € et du matériel roulant pour 116 219 €. L'acquisition et l'installation de conteneurs semi ou enterrés s'élèvent à 649 778, 59 €. Les travaux sur les déchetteries représentent 226 892 € ainsi que 30 138 € de plantations d'arbres. Environ 32 000 € concernant l'acquisition de matériels divers (informatique, matériel de bureau). Le service de la dette représente 120 375 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 4 636 052,23 €.

LES RECETTES 3 656 634,73 € (100 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 3 324 623,68 €*

Les recettes réelles s'élèvent à 332 011,05 €. Il s'agit de recettes FCTVA uniquement. Il n'y a ni excédent de fonctionnement capitalisé, ni produits divers pour cette année.

* Section de fonctionnement

LES DEPENSES 32 075 932,30 € (99,8 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 3 342 623,68 €*

Les dépenses réelles s'élèvent à 28 733 308,62 €.

La plus grande partie est constituée de la dépense traitement des déchets pour 15 477 422,94 € (54% des DRF ; 50 % en 2021 ; 49% en 2020 ; 46 % en 2019).

Les charges de personnel représentent 6 605 239,94 € (23% des DRF ; 27 % en 2021, 2020 et 2019).

Les charges à caractère général représentent 6 583 437,15 € (23 % des DRF comme en 2021, 2020, 26 % en 2019).

Les charges financières se sont élevées à 43 615,67 €.

LES RECETTES 31 958 655,10 € (105 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 98 531,10 €*

Les recettes réelles s'élèvent à 31 860 124,00 €.

La plus grande partie est constituée des produits issus de la TEOM pour 25 026 695 € (87 % des RRF contre 82 % en 2021). Les différentes participations (Eco-Mobilier ; CITEO SREP) représentent 2 017 409,40 €.

Les ventes de matériaux représentent 2 172 075 €. La redevance spéciale et autres redevances s'élèvent à 652 602 €. Les recettes de déchetterie s'élèvent à 266 671 €.

Les remboursements d'indemnités divers liés au personnel s'élèvent à 51 328 €.

Les recettes de produits de cessions et autres recettes exceptionnelles s'élèvent à 1 042 028 € (967 892 € de cessions de terrains).

2. LE BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE

LIBELLES	REALISES		RESTES A REALISER		EXCEDENT ou DEFICIT après R.A.R.
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Budget Assainissement Coll. Régie					
* Déficit reporté	-629 306,93	-1 359 220,22			
* Excédent reporté					
* Recettes (hors excédent reporté)	8 414 819,20	4 708 580,45		4 903 807,85	
* Dépenses (hors déficit reporté)	7 735 285,31	5 515 619,82		7 953 523,09	
* Déficit de l'exercice		-807 039,37			
* Excédent de l'exercice	679 533,89				
* Excédent de clôture	50 226,96				
* Déficit de clôture	0,00	-2 166 259,59			
* Résultat global de clôture	50 226,96	-2 166 259,59	0,00	-3 049 715,24	-5 165 747,87

• Les postes significatifs du compte administratif 2022

* Section d'investissement

LES DEPENSES 5 515 619,82 € (26 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 82 017,63 €*

Les dépenses réelles s'élèvent à 5 433 602,19 €.

Les opérations d'équipement sur le réseau se sont élevées à 4 936 649,58 €.

Les acquisitions de matériels s'élèvent à 151 674,90 €. Des frais d'études ont été réalisés pour 56 254,70 €.

Le service de la dette représente 264 812 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 7 953 523,09 € principalement pour des travaux de réseaux.

LES RECETTES 4 708 580,45 € (22 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 2 476 383,22 €*

Les recettes réelles s'élèvent à 2 232 197,23 €.

Il s'agit principalement de subventions de l'Agence de l'Eau, du département et la DSIL pour 2 127 180,73 €.

Et des créations de branchement Eaux Usées pour 105 016,50 €.

Les restes à réaliser sont de 4 903 807,85 €.

* Section de fonctionnement

LES DEPENSES 7 735 285,31 € (85 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 2 394 365,59 €*

Les dépenses réelles s'élèvent à 5 340 919,72 €.

Les principales dépenses concernent les charges à caractère général pour 2 082 517,61 €.

Près de 2 741 392,07 € concernent les charges de personnel.

Des reversements de redevance au profit de l'Agence de l'eau sont opérés pour 423 707 €.

Et les charges financières se sont élevées à 52 120,63 €.

LES RECETTES 8 414 819,20 € (78 % de réalisation) *dont recettes d'ordre nulles*

Les recettes réelles s'élèvent à 8 414 819,20 €.

Elles proviennent principalement des redevances assainissement et autres redevances pour 7 933 037 €.

Les recettes de PFAC s'élèvent à 444 331 €.

Les autres recettes (remboursements sécu, autres produits de gestion courante) représentent 16 799 €.

3. LE BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP

LIBELLES	REALISES		RESTES A REALISER		EXCEDENT ou DEFICIT après R.A.R.
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Budget Assainissement Coll. DSP					
* Déficit reporté		-10 348 117,44			
* Excédent reporté	0,00	0,00			
* Recettes (hors excédent reporté)	9 407 215,78	14 337 567,23		3 936 476,96	
* Dépenses (hors déficit reporté)	6 015 862,91	6 715 760,46		4 131 370,03	
* Déficit de l'exercice					
* Excédent de l'exercice	3 391 352,87	7 621 806,77			
* Excédent de clôture	3 391 352,87				
* Déficit de clôture		-2 726 310,67			
* Résultat global de clôture	3 391 352,87	-2 726 310,67	0,00	-194 893,07	470 149,13

• Les postes significatifs du compte administratif 2022

* Section d'investissement

LES DEPENSES 6 715 760,46 € (36 % de réalisation) **dont dépenses d'ordre 57,17 €**

Les dépenses réelles s'élèvent à 6 715 703,29 €.

Les opérations d'équipement sur le réseau se sont élevées à 4 279 449,77 €.

Le service de la dette représente 2 431 140 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 4 131 370,03 € principalement pour des travaux de réseaux.

LES RECETTES 14 337 567,23 € (68 % de réalisation) **dont recettes d'ordre 4 649 063,10 €**

Les recettes réelles s'élèvent à 9 688 504,13 €.

Il s'agit pour une grande partie des excédents de fonctionnement capitalisés pour 5 504 531,97 €. Les subventions perçues par l'Agence de l'eau, la Région et le Département s'élèvent à 4 016 197,34 €. Et des remboursements de travaux sur le réseau représentent 49 506,64 €. Le service de la dette représente 118 268,18 €

Les restes à réaliser s'élèvent à 3 936 476,96 €.

* Section de fonctionnement

LES DEPENSES 6 015 862,91 € (78 % de réalisation) **dont dépenses d'ordre 4 649 063,10 €**

Les dépenses réelles s'élèvent à 1 366 799,81 €.

Les charges à caractère général représentent 424 307,37 €. Les charges de personnel représentent 398 000 €. Et les charges financières se sont élevées à 506 599,54 €.

LES RECETTES 9 407 215,78 € (81 % de réalisation) **dont recettes d'ordre nulles**

Les recettes réelles s'élèvent à 9 407 158,61 €.

Elles proviennent principalement de la vente d'eau et autres prestations de service pour 9 308 224 €.

Les autres recettes (produits financiers, Aide fonds de soutien et autres produits) représentent 420 857 €.

4. LE BUDGET EAU POTABLE REGIE

LIBELLES	REALISES		RESTES A REALISER		EXCEDENT ou DEFICIT après R.A.R.
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Budget Eau Potable Régie					
* Déficit reporté		-298 418,88			
* Excédent reporté	996 133,30				
* Recettes (hors excédent reporté)	9 353 187,73	3 468 497,58		894,60	
* Dépenses (hors déficit reporté)	7 530 295,29	4 145 484,49		2 919 459,89	
* Déficit de l'exercice		-676 986,91			
* Excédent de l'exercice	1 822 892,44				
* Excédent de clôture	2 819 025,74				
* Déficit de clôture		-975 405,79			
* Résultat global de clôture	2 819 025,74	-975 405,79	0,00	-2 918 565,29	-1 074 945,34

• Les postes significatifs du compte administratif 2022

* Section d'investissement

LES DEPENSES 4 145 484,49 € (36 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre nulles*

Les dépenses réelles s'élèvent à 4 145 484,89 €.

Les opérations d'équipement sur le réseau se sont élevées à 2 268 232,51 €.

Les acquisitions représentent 1 354 551,52 € dont 1 062 677 € pour un terrain ; 211 608,28 € pour le compteurs d'eau ; 35 000 € pour un véhicule utilitaire et 8 105 € pour le matériel informatique.

Le service de la dette représente 502 672,34 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 2 919 459,89 €.

LES RECETTES 3 468 497,58 € (46 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 465 305,19 €*

Les recettes réelles s'élèvent à 3 003 192,39 €.

Il s'agit pour une grande partie des excédents de fonctionnement capitalisés pour 2 849 695,93 €. Les frais de raccordement à l'eau potable s'élèvent à 144 557,30 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 894,60 €.

* Section de fonctionnement

LES DEPENSES 7 530 295,29 € (72 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 465 305,19 €*

Les dépenses réelles s'élèvent à 7 064 990,10 €.

Les charges à caractère général représentent 4 143 949,46 €.

Les charges de personnel représentent 1 908 750 €.

Des reversements de redevance au profit de l'Agence de l'eau sont opérés pour 975 633 €.

Et les charges financières se sont élevées à 68 202 €.

LES RECETTES 9 353 187,73 € (78 % de réalisation) *dont recettes d'ordre nulles*

Les recettes réelles s'élèvent à 9 353 187,73 €.

Elles proviennent principalement de la vente d'eau et autres prestations de service pour 9 110 702,95 €.

Des refacturations de charges RH et autres entre budget s'élèvent à 197 512,27 €.

5. LE BUDGET EAU POTABLE DSP

LIBELLES	REALISES		RESTES A REALISER		EXCEDENT ou DEFICIT après R.A.R.
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Budget Eau Potable DSP					
* Déficit reporté		-6 591 981,64			
* Excédent reporté		0,00			
* Recettes (hors excédent reporté)	11 902 524,67	4 061 167,30		7 700,00	
* Dépenses (hors déficit reporté)	5 298 329,38	5 736 023,18		757 065,46	
* Déficit de l'exercice		-1 674 855,88			
* Excédent de l'exercice	6 604 195,29				
* Excédent de clôture	6 604 195,29				
* Déficit de clôture		-8 266 837,52			
* Résultat global de clôture	6 604 195,29	-8 266 837,52	0,00	-749 365,46	-2 412 007,69

• Les postes significatifs du compte administratif 2022

* Section d'investissement

LES DEPENSES 5 736 023,18 € (60 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre nulles*

Les dépenses réelles s'élèvent à 5 736 023,18 €.

Les opérations d'équipement sur le réseau se sont élevées à 3 507 620,57 €.

Le service de la dette représente 2 216 207 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 757 065 € correspondant à des travaux de réseaux

LES RECETTES 4 061 167,30 € (41 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 1 833 762,13 €*

Les recettes réelles s'élèvent à 2 227 405,17 €.

Il s'agit pour une grande partie des excédents de fonctionnement capitalisés pour 2 138 404 €, des participations pour raccordements et branchement eau potable pour 44 950 €. Et un prêt fait l'objet d'une refacturation à Eau du Morbihan pour 44 050 €.

Les restes à réaliser sont de 7 700 €

* Section de fonctionnement

LES DEPENSES 5 298 329,38 € (82 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 1 833 762,13 €*

Les dépenses réelles s'élèvent à 3 464 567,27 €.

Les charges à caractère général représentent 2 986 788 €. Les charges de personnel représentent 177 694,18 €. Et les charges financières se sont élevées à 285 522,14 €.

LES RECETTES 11 902 524,67 € (132 % de réalisation) *dont recettes d'ordre nulles*

Les recettes réelles s'élèvent à 11 902 524,67 €.

Elles proviennent principalement de la vente d'eau pour 11 771 554,97 €. Les autres recettes (Aide fonds de soutien et autres refacturations) représentent 130 969 €.

6. LE BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT N

LIBELLES	REALISES		RESTES A REALISER		EXCEDENT ou DEFICIT après R.A.R.
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Budget SPANC					
* Déficit reporté		0,00			
* Excédent reporté	111 731,87	-8 158,26			
* Recettes (hors excédent reporté)	199 815,74	50 366,42		0,00	
* Dépenses (hors déficit reporté)	266 220,98	0,00		32 302,80	
* Déficit de l'exercice					
* Excédent de l'exercice	-66 405,24	50 366,42			
* Excédent de clôture	45 326,63	42 208,16			
* Déficit de clôture					
* Résultat global de clôture	45 326,63	42 208,16	0,00	-32 302,80	55 231,99

• Les postes significatifs du compte administratif 2022

* Section d'investissement

LES DEPENSES 0 € (0 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre nulles*

Il n'y a pas de dépenses d'investissement pour cette année.

Les restes à réaliser sont de 32 302,80 €.

LES RECETTES 50 366,42 € (263 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 5 331,51 €*

Les recettes réelles s'élèvent à 45 034,91 €.

Elles correspondent au soutien de l'Agence de l'eau pour la réhabilitation d'installation d'ANC pour 36 876,65 €. L'excédent de fonctionnement 2021 capitalisé s'élève à 8 158,26 €.

Les restes à réaliser sont nuls

* Section de fonctionnement

LES DEPENSES 266 220,98 € (82 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 5 331,51 €*

Les dépenses réelles s'élèvent à 260 889,47 €. Près de 202 000 € concernent les charges de personnel. Les charges à caractère général représentent 51 486 €.

LES RECETTES 199 815,74 € (62 % de réalisation) *dont recettes d'ordre nulles*

Les recettes réelles s'élèvent à 199 815,74 €. Elles sont constituées principalement des redevances d'assainissement pour 191 364,01 € et de recettes diverses pour 7 161,98 €.

7. LE BUDGET TRANSPORTS

LIBELLES	REALISES		RESTES A REALISER		EXCEDENT ou DEFICIT après R.A.R.
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Budget Transports					
* Déficit reporté	-48 331,98				
* Excédent reporté	0,00	288 637,18			
* Recettes (hors excédent reporté)	25 243 323,33	1 511 363,70		0,00	
* Dépenses (hors déficit reporté)	22 736 773,41	4 024 043,47		3 158 936,58	
* Déficit de l'exercice					
* Excédent de l'exercice	2 506 549,92	-2 512 679,77			
* Excédent de clôture	2 458 217,94	-2 224 042,59			
* Déficit de clôture					
* Résultat global de clôture	2 458 217,94	-2 224 042,59	0,00	-3 158 936,58	-2 924 761,23

• Les postes significatifs du compte administratif 2022

* Section d'investissement

LES DEPENSES 4 024 043,47 € (52 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 15 046,03 €*

Les dépenses réelles s'élèvent à 4 008 997,44 €. Il y a eu l'acquisition 7 bus électriques pour 3 176 357 €, la fourniture et pose d'un poste de livraison HTA pour 292 380,23 €, 2 véhicules légers pour 27 500 € des équipements atelier pour 27 500 €, la fourniture d'abris bus pour 48 694 €, une AMO pour le renouvellement du système de billettique pour 16 890 €, le solde d'une opération sous mandat avec la Ville de Vannes (voirie bus) pour 56 518,92 €, des travaux d'aménagement sur le site de Kerniol et d'InfoBus pour 25 440 €. Le service de la dette représente 296 237 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 3 158 936,58 €.

LES RECETTES 1 511 363,70 € (20 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 1 211 371,02 €*

Les recettes réelles s'élèvent à 299 992,68 €. Il s'agit de l'excédent des bonus écologiques liées à l'acquisition des bus électriques en investissement.

Les restes à réaliser sont nuls €.

* Section de fonctionnement

LES DEPENSES 22 736 773,41 € (98 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 1 196 324,99 €*

Les dépenses réelles s'élèvent à 21 540 448,42 €.

La plus grande partie est constituée de la dépense transport pour 21 163 105,45 €, montant qui correspond à l'ensemble des compensations tarifaires et de transports accordées au délégataire (98 % des DRF).

Les charges à caractère général représentent 236 544 €. Les charges de personnel représentent 134 000 €.

Les charges financières se sont élevées à 6 788 €.

LES RECETTES 25 243 323,33 € (108 % de réalisation) *dont recettes d'ordre nulles*

Les recettes réelles s'élèvent à 25 243 323,33 €.

La plus grande partie est constituée des produits du VM (versement mobilité) pour 17 291 946 € (68 % des RRF). La compensation de l'Etat sur le VM (liée au relèvement du seuil de personnes assujetties) a été divisée par deux, et s'élève à 110 599 €. La redevance d'usage s'élève à 1 166 667 € et la redevance publicitaire à 512 000 € (2 x 256 000 € pour 2021 et 2022). Le Conseil régional a versé une subvention d'exploitation de 2 869 323 € (11 % des RRF). La contribution d'équilibre en provenance du budget principal s'est élevée à 3 512 000 € (14 % des RRF).

Autres recettes annexes pour 122 469 €.

8. LE BUDGET ZONE D'ACTIVITES

LIBELLES	REALISES		RESTES A REALISER		EXCEDENT ou DEFICIT après R.A.R.
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Budget Zones d'activités					
* Déficit reporté	-3 231 310,98	-13 380 747,31			
* Excédent reporté					
* Recettes (hors excédent reporté)	23 765 217,62	18 619 387,19		8 000 000,00	
* Dépenses (hors déficit reporté)	23 187 931,26	21 801 154,59			
* Déficit de l'exercice		-3 181 767,40			
* Excédent de l'exercice	577 286,36				
* Excédent de clôture					
* Déficit de clôture	-2 654 024,62	-16 562 514,71			
* Résultat global de clôture	-2 654 024,62	-16 562 514,71	0,00	8 000 000,00	-11 216 539,33

• Les postes significatifs du compte administratif 2022

* Section d'investissement

LES DEPENSES 21 801 154,59 € (83 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 21 332 802,23 €*

Les dépenses réelles s'élèvent à 468 625,36 € destinées au service de la dette.

Les restes à réaliser sont nuls.

LES RECETTES 18 619 387,19 € (47 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 18 619 387,19 €*

Les recettes réelles sont nulles.

Les restes à réaliser sont de 8 000 000 € (emprunt).

* Section de fonctionnement

LES DEPENSES 23 187 931,26 € (80 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 18 745 871,96 €*

Les dépenses réelles se sont élevées à 4 446 745,30 €.

Elles ont concerné principalement des acquisitions de terrains pour 1 850 612,87 €.

Elles concernent également de la maîtrise d'œuvre, des travaux et installations sur les ZA pour 2 097 478,40 € (Gohélis, Kerrollaire, Poteau Nord). Les dépenses accessoires sur les zones (entretiens, éclairage ...) sur les zones représentent 313 268,11 €.

Dans les autres dépenses, on peut citer les charges de personnel pour 118 000 € et les charges financières pour 13 830,92 €.

LES RECETTES 23 765 217,62 € (74 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 21 459 287,00 €*

Les recettes réelles se sont élevées à 2 305 930,62 €.

Elles concernent quasi exclusivement des cessions de terrains avec notamment

- 928 360 € sur la ZA du Poteau Nord (Saint-Avé),
- 526 606 € sur la ZA du Gohélis (Elven)
- 258 901 € sur la ZA du Ténénio (Vannes)
- 151 611 € sur la ZA du Saint-Théobaut (Saint-Avé)
- 88 435 € sur la ZA de Kergrippe (Séné)
- 82 640 € sur la ZA de Keneah (Plougoumelen)

9. LE BUDGET TRES HAUT DEBIT

LIBELLES	REALISES		RESTES A REALISER		EXCEDENT ou DEFICIT après R.A.R.
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Budget Très Haut Débit					
* Déficit reporté	0,00	32 131,39			
* Excédent reporté					
* Recettes (hors excédent reporté)	353 327,66	274 338,50			
* Dépenses (hors déficit reporté)	334 568,90	194 803,31		0,00	
* Déficit de l'exercice					
* Excédent de l'exercice	18 758,76	79 535,19			
* Excédent de clôture	18 758,76				
* Déficit de clôture	0,00	47 403,80			
* Résultat global de clôture	18 758,76	47 403,80	0,00	0,00	66 162,56

• Les postes significatifs du compte administratif 2022

* Section d'investissement

LES DEPENSES 194 803,31 € (75 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 34 555,52 €*

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **165 247,79 €**. Il s'agit exclusivement du remboursement en capital de la dette à la ville de Vannes.

Les restes à réaliser sont nuls

LES RECETTES 274 338,50 € (95 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 251 146,60 €*

Les **recettes réelles** s'élèvent à **23 191,90 €**. Il s'agit de l'excédent de fonctionnement 2021 capitalisé en investissement pour 21 849 € et un remboursement de FCTVA pour 1 342,90 €.

* Section de fonctionnement

LES DEPENSES 334 568,90 € (91 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 251 146,60 €*

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **83 422,30 €**. Près de 26 028,18 € concerne des missions de prestation de service pour le déploiement de la fibre, et 9 360,28 € concerne les dépenses d'entretien et de maintenance du réseau. Et les charges de personnel pour le suivi et la maintenance du réseau représentent 31 000 €. Les charges financières s'élèvent à 16 783,04 €.

LES RECETTES 353 327,66 € (96 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 34 555,52 €*

Les **recettes réelles** s'élèvent à **318 772,14 €**. Elles sont constituées principalement de la contribution d'équilibre du budget général pour 315 000 €, de redevance frais de contrôle et autres remboursements pour 2 490 €.

10. LE BUDGET AEROPORT

LIBELLES	REALISES		RESTES A REALISER		EXCEDENT ou DEFICIT après R.A.R.
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Budget Aérodrome					
* Déficit reporté		1 569 107,05			
* Excédent reporté					
* Recettes (hors excédent reporté)	622 385,67	159 075,89		0,00	
* Dépenses (hors déficit reporté)	456 831,44	81 145,81		0,00	
* Déficit de l'exercice					
* Excédent de l'exercice	165 554,23	77 930,08			
* Excédent de clôture	165 554,23				
* Déficit de clôture	0,00	-1 491 176,97			
* Résultat global de clôture	165 554,23	-1 491 176,97	0,00	0,00	-1 325 622,74

• Les postes significatifs du compte administratif 2022

* Section d'investissement

LES DEPENSES 81 145,81 € (66 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre nulles*

Les dépenses réelles s'élèvent à **81 145,81 €**. Il s'agit pour l'essentiel des travaux d'entretien sur la tour de contrôle (67 118 €) et le hangar (14 027 €).

Les restes à réaliser sont nuls

LES RECETTES 159 075,89 € (9 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 45 756,64 €*

Les recettes réelles s'élèvent à **113 319,25 €**.

Il s'agit principalement de FCTVA pour 11 511 €, de l'excédent capitalisé de fonctionnement 2021 pour 65 199 €, et de remboursement de travaux par le délégataire pour 36 608 €.

Les restes à réaliser sont nuls.

* Section de fonctionnement

LES DEPENSES 456 831,44 € (71 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 45 756,64 €*

Les dépenses réelles s'élèvent à **411 074,80 €**. La part la plus importante correspond à la contribution au délégataire pour 397 247 €. Les charges à caractère général représentent 20 743 €.

LES RECETTES 622 385,67 € (97 % de réalisation) *dont recettes d'ordre nulles*

Les recettes réelles s'élèvent **622 385,67 €**. Elles sont constituées principalement de la contribution d'équilibre du budget général pour 507 000 € et de la DGD (dotation globale de décentralisation) pour 21 418 €. La redevance du délégataire de 2021 s'est élevée à 42 317 €.

11. LE BUDGET AUTORISATION DES DROITS DU SOL

LIBELLES	REALISES		RESTES A REALISER		EXCEDENT ou DEFICIT après R.A.R.
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Budget Autorisation du Droit des Sols					
* Déficit reporté					
* Excédent reporté	65 641,00				
* Recettes (hors excédent reporté)	396 907,00				
* Dépenses (hors déficit reporté)	333 000,00				
* Déficit de l'exercice					
* Excédent de l'exercice	63 907,00				
* Excédent de clôture	129 548,00				
* Déficit de clôture					
* Résultat global de clôture	129 548,00				129 548,00

• Les postes significatifs du compte administratif 2022

* Section d'investissement

LES DEPENSES 0,00 € dont dépenses d'ordre 0,00 €

LES RECETTES 0,00 € dont recettes d'ordre 0,00 €

* Section de fonctionnement

LES DEPENSES 333 000 € (95 % de réalisation) dont dépenses d'ordre nulles

Les dépenses réelles s'élèvent à 333 000 €. Elles concernent uniquement les dépenses de personnel de l'ADS affectées aux EPCI hors Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

LES RECETTES 396 907 € (113 % de réalisation) dont recettes d'ordre nulles

Les recettes réelles s'élèvent à 396 907 €. Il s'agit de la facturation de la prestation ADS aux 2 EPCI hors Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Quelques chiffres clés 2022

Budget global de la Communauté d'Agglomération	216 Millions d'€uros (opérations réelles)
Montant de l'encours de la dette (au 31/12/2022)	71 Millions d'€uros
Capacité de désendettement (du budget principal)	1,44 ans
Montant des investissements globaux (dont fonds de concours)	49,45 Millions d'€uros
Population DGF	199 720
Population INSEE	176 603

	Communauté d'Agglomération	Moyenne Nationale de la catégorie
Coefficient d'Intégration Fiscale	0,362864	0,387212
Potentiel fiscal par habitant	302,738914	413,387506

INFORMATIONS FINANCIERES

(ratios obligatoires selon l'article L. 2313 - 1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Montant en euros par habitant

	GMVA	Moyenne nationale des CA
	2022	2021
Dépenses réelles de fonctionnement / population	454	402
Produit des impositions directes / population	302	221
Recettes réelles de fonctionnement / population	529	482
Dépenses d'équipement brut / population	83	96
Encours de la dette / population	107	376
Dotation globale de fonctionnement / population	63	87
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	20,1 %	39,1 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	88 %	90,6 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	15,6 %	19,9 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	20,21 %	78 %

- **sources** : données du compte administratif du budget principal de la Communauté d'Agglomération
- **population** : données DGF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 juin 2023, s'est réuni le 29 juin 2023, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h10)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE (arrivée à 18h15)
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (arrivée à 18h50) - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Patrice KERMORVANT - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSENIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Freddy JAHIER
MEUCON	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Sylvie LASTENNET
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Alain LAYEC
	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Olivier LE BRUN (jusqu'à son
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
Jean- Pierre RIVERY a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
Simon UZENAT a donné pouvoir à Marylène CONAN
Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Françoise FOURRIER
Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Affiché le
ID : 056-200067932-20230629-230629_DELO9-DE

Ont été excusés :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU
SENE : Anthony MOREL
VANNES : Mohamed AZGAG - Latifa BAKHTOUS

Le Président,
David ROBO



-09-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

FINANCES

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Je sou mets à votre approbation le compte administratif 2022 qui présente les résultats suivants :

BUDGET ANNEXE DECHETS

1- SECTION D'EXPLOITATION

Le total des titres de recettes d'exploitation constaté en 2022 s'élève à 31 958 655,10 €

Le total des dépenses d'exploitation en 2022 s'est élevé à 32 075 932,30 €

Il en résulte un déficit d'exploitation de l'exercice de - 117 277,20 €
Compte tenu de la reprise de l'excédent antérieur reporté de 2021 8 095 819,64 €

Il est constaté un excédent de clôture 2022 de 7 978 542,44 €

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total des titres de recettes constaté en 2022 s'élève à 3 656 634,73 €

Le total des mandats 2022 s'est élevé à 1 813 479,91 €

Il en résulte donc un excédent d'investissement de l'exercice de 1 843 154,82 €
Compte tenu de la reprise de l'excédent antérieur reporté de 2021 3 448 463,11 €

Il en résulte donc un excédent de clôture 2022 de 5 291 617,93 €

Si l'on tient compte des restes à réaliser 2022 de la section d'investissement qui s'élèvent à :
4 636 052,23 € en dépenses,

Il en résulte un excédent de financement en investissement de 655 565,70 €.

Vu l'avis favorable du Bureau du 9 juin 2023 et vu l'avis de la Commission Ressources communautaires du 22 juin 2023,

Il vous est proposé de :

- décider que le compte administratif 2022 du budget annexe déchets n'appelle aucune observation, ni réserve ;

Mise en ligne le 07/07/2023

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL09-DE

- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a horizontal stroke crossing it, and a loop at the bottom.

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized loop and a diagonal stroke.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 juin 2023, s'est réuni le 29 juin 2023, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h10)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LOCQUETAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE (arrivée à 18h15)
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (arrivée à 18h50) - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Patrice KERMORVANT - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Freddy JAHIER
MEUCON	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Sylvie LASTENNET
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Alain LAYEC
	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Olivier LE BRUN (jusqu'à son
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
Jean- Pierre RIVERY a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
Simon UZENAT a donné pouvoir à Marylène CONAN
Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Françoise FOURRIER
Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Affiché le
ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL10-DE

Ont été excusés :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU
SENE : Anthony MOREL
VANNES : Mohamed AZGAG - Latifa BAKHTOUS

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

FINANCES

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Je sou mets à votre approbation le compte administratif 2022 qui présente les résultats suivants :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE

1- SECTION D'EXPLOITATION

Le total des titres de recettes d'exploitation constaté en 2022 s'élève à 8 414 819,20 €

Le total des dépenses d'exploitation en 2022 s'est élevé à 7 735 285,31 €

Il en résulte un excédent d'exploitation de l'exercice de 679 533,89 €
Compte-tenu de la reprise du déficit antérieur reporté en 2021 - 629 309,93 €

Il est constaté un excédent de clôture 2022 de 50 226,96 €

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total des titres de recettes constaté en 2022 s'élève à 4 708 580,45 €

Le total des mandats 2022 s'est élevé à 5 515 619,82 €

Il en résulte donc un déficit d'investissement de l'exercice de - 807 039,37 €

La section d'investissement présentait en 2021 un déficit de - 1 359 220,22 €

Il en résulte donc un déficit de clôture 2022 de - 2 166 259,59 €

Si l'on tient compte des restes à réaliser 2022 de la section d'investissement qui s'élèvent à :
7 953 523,09 € en dépenses,
4 903 807,85 € en recettes

Il en résulte un besoin de financement en investissement de 5 215 974,83 €

Vu l'avis favorable du Bureau du 9 juin 2023 et vu l'avis de la Commission Ressources du 22 juin 2023,

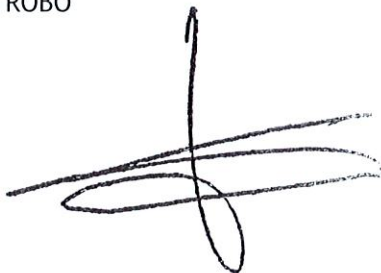
Il vous est proposé de :

- *décider que le compte administratif 2022 du budget annexe Assainissement collectif régie n'appelle aucune observation, ni réserve ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO

A stylized signature in dark ink, consisting of a vertical line intersected by several horizontal strokes.

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

A stylized signature in dark ink, featuring a large loop and a long, sweeping tail.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 juin 2023, s'est réuni le 29 juin 2023, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h10)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE (arrivée à 18h15)
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (arrivée à 18h50) - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Patrice KERMORVANT - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Freddy JAHIER
MEUCON	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Sylvie LASTENNET
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
	Dominique VANARD a donné pouvoir à Alain LAYEC
	Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Olivier LE BRUN (jusqu'à son
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
Jean- Pierre RIVERY a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
Simon UZENAT a donné pouvoir à Marylène CONAN
Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Françoise FOURRIER
Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Affiché le
ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL11-DE

Ont été excusés :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU
SENE : Anthony MOREL
VANNES : Mohamed AZGAG - Latifa BAKHTOUS

Le Président,
David ROBO



-11-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

FINANCES

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Je sou mets à votre approbation le compte administratif 2022 qui présente les résultats suivants :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP

1- SECTION D'EXPLOITATION

Le total des titres de recettes d'exploitation constaté en 2022 s'élève à 9 407 215,78 €

Le total des dépenses d'exploitation en 2022 s'est élevé à 6 015 862,91 €

Il en résulte un excédent d'exploitation de l'exercice de 3 391 352,87 €

Il est constaté un excédent de clôture 2022 de 3 391 352,87 €

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total des titres de recettes constaté en 2022 s'élève à 14 337 567,23 €

Le total des mandats 2022 s'est élevé à 6 715 760,46 €

Il en résulte donc un excédent d'investissement de l'exercice de 7 621 806,77 €
Compte tenu du déficit reporté 2021 de 10 348 117,44 €

Il en résulte donc un déficit de clôture 2022 de 2 726 310,67 €

Si l'on tient compte des restes à réaliser 2022 de la section d'investissement qui s'élèvent à :
4 131 370,03 € en dépenses,
3 936 476,96 € en recettes

Il en résulte un besoin de financement en investissement de 2 921 203,74 €

Vu l'avis favorable du Bureau du 9 juin 2023 et de la Commission Ressources du 22 juin 2023,
Il vous est proposé :

- de décider que le compte administratif 2022 du budget annexe assainissement DSP n'appelle aucune observation, ni réserve ;

Mise en ligne le 07/07/2023

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Affiché le
ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL11-DE

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

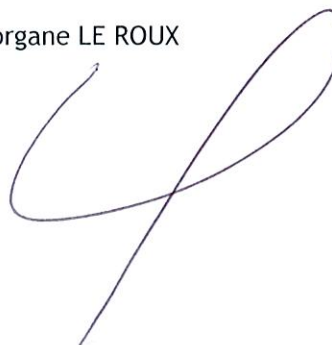
Monsieur Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop at the top and a horizontal line crossing it.

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized loop and a diagonal line.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 juin 2023, s'est réuni le 29 juin 2023, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h10)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE (arrivée à 18h15)
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (arrivée à 18h50) - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Patrice KERMORVANT - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Freddy JAHIER
MEUCON	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Sylvie LASTENNET
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Alain LAYEC
	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Olivier LE BRUN (jusqu'à son
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
Jean- Pierre RIVERY a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
Simon UZENAT a donné pouvoir à Marylène CONAN
Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Françoise FOURRIER
Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Affiché le
ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL12-DE

Ont été excusés :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU
SENE : Anthony MOREL
VANNES : Mohamed AZGAG - Latifa BAKHTOUS

Le Président,
David ROBO



-12-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

FINANCES

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Je sou mets à votre approbation le compte administratif 2022 qui présente les résultats suivants :

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE REGIE

1- SECTION D'EXPLOITATION

Le total des titres de recettes d'exploitation constaté en 2022 s'élève à 9 353 187,73 €

Le total des dépenses d'exploitation en 2022 s'est élevé à 7 530 295,29 €

Il en résulte un excédent d'exploitation de l'exercice de 1 822 892,44 €
Compte tenu de la reprise de l'excédent antérieur reporté de 2021 996 133,30 €

Il est constaté un excédent de clôture 2022 de 2 819 025,74 €

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total des titres de recettes constaté en 2022 s'élève à 3 468 497,58 €

Le total des mandats 2022 s'est élevé à 4 145 484,49 €

Il en résulte donc un déficit d'investissement de l'exercice de - 676 986,91 €
Compte tenu de la reprise du déficit antérieur reporté de 2021 - 298 418,88 €

Il en résulte donc un déficit de clôture 2022 de - 975 405,79 €

Si l'on tient compte des restes à réaliser 2022 de la section d'investissement qui s'élèvent à :
2 919 459,89 € en dépenses,
894,60 € en recettes

Il en résulte un besoin de financement en investissement de 3 893 971,08 €

Vu l'avis favorable du Bureau du 9 juin 2023 et vu l'avis de la Commission Ressources du 22 juin 2023,

Il vous est proposé :

- *de décider que le compte administratif 2022 du budget annexe eau potable régie n'appelle aucune observation, ni réserve ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO

A stylized signature in black ink, consisting of a vertical line intersected by two horizontal strokes, with a loop at the bottom.

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

A stylized signature in black ink, featuring a large loop at the top and a long, sweeping stroke extending downwards and to the left.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 juin 2023, s'est réuni le 29 juin 2023, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h10)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE (arrivée à 18h15)
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (arrivée à 18h50) - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Patrice KERMORVANT - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSENIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Freddy JAHIER
MEUCON	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Sylvie LASTENNET
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
	Dominique VANARD a donné pouvoir à Alain LAYEC
	Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

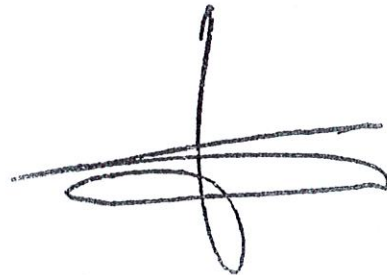
: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Olivier LE BRUN (jusqu'à son
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
Jean- Pierre RIVERY a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
Simon UZENAT a donné pouvoir à Marylène CONAN
Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Françoise FOURRIER
Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Affiché le
ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL13-DE

Ont été excusés :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU
SENE : Anthony MOREL
VANNES : Mohamed AZGAG - Latifa BAKHTOUS

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a horizontal crossbar and a large loop at the bottom.

-13-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

FINANCES

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Je sou mets à votre approbation le compte administratif 2022 qui présente les résultats suivants :

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE DSP

1- SECTION D'EXPLOITATION

Le total des titres de recettes d'exploitation constaté en 2022 s'élève à 11 902 524,67 €

Le total des dépenses d'exploitation en 2022 s'est élevé à 5 298 329,38 €

Il en résulte un excédent d'exploitation de l'exercice de 6 604 195,29 €

Il est constaté un excédent de clôture 2022 de 6 604 195,29 €

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total des titres de recettes constaté en 2022 s'élève à 4 061 167,30 €

Le total des mandats 2022 s'est élevé à 5 736 023,18 €

Il en résulte donc un déficit d'investissement de l'exercice de - 1 674 855,88 €
La section d'investissement présentait en 2021 un déficit de - 6 591 981,64 €

Il en résulte donc un déficit de clôture 2022 de - 8 266 837,52 €

Si l'on tient compte des restes à réaliser 2022 de la section d'investissement qui s'élèvent à :
757 065,46 € en dépenses,
7 700 € en recettes

Il en résulte un besoin de financement en investissement de 9 016 202,98 €.

Vu l'avis favorable du Bureau du 9 juin 2023 et vu l'avis de la Commission Ressources du 22 juin 2023,

Il vous est proposé :

- *de décider que le compte administratif 2022 du budget annexe eau potable DSP n'appelle aucune observation, ni réserve ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO

A stylized signature in black ink, consisting of a vertical line intersected by two horizontal strokes, with a loop at the bottom.

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

A stylized signature in blue ink, featuring a large loop at the top and a long, sweeping stroke extending downwards.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 juin 2023, s'est réuni le **29 juin 2023**, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h10)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE (arrivée à 18h15)
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (arrivée à 18h50) - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Patrice KERMORVANT - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Freddy JAHIER
MEUCON	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Sylvie LASTENNET
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Alain LAYEC
	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Olivier LE BRUN (jusqu'à son
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
Jean- Pierre RIVERY a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
Simon UZENAT a donné pouvoir à Marylène CONAN
Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Françoise FOURRIER
Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Affiché le
ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL14-DE

Ont été excusés :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU
SENE : Anthony MOREL
VANNES : Mohamed AZGAG - Latifa BAKHTOUS

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

FINANCES

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Je sou mets à votre approbation le compte administratif 2022 qui présente les résultats suivants :

BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2022 s'élève à	199 815,74 €
Le total des mandats 2022 s'est élevé à	266 220,98 €
Il résulte un déficit de fonctionnement 2022 de l'exercice	- 66 405,24 €
Compte tenu de la reprise de l'excédent antérieur reporté de 2021	111 731,87 €
Il résulte un excédent de fonctionnement de clôture 2022 de :	45 326,63 €

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total des titres de recettes d'investissement constaté en 2022 s'élève à	50 366,42 €
Le total des mandats 2022 s'est élevé à	0 €
Il en résulte un excédent d'exercice d'investissement 2022 de	50 366,42 €
La section d'investissement présentait en 2021 un déficit de	8 158,26 €
Il en résulte donc un excédent d'investissement de clôture 2022 de	42 208,16 €

Si l'on tient compte des restes à réaliser 2022 de la section d'investissement qui seront repris au Budget Supplémentaire 2023 et qui s'élèvent à :

- 32 302,80 € en dépenses

Il en en résulte un excédent de financement net d'investissement de 9 905,36 €

Vu l'avis favorable du Bureau du 9 juin 2023 et vu l'avis de la commission ressources du 22 juin 2023,

Mise en ligne le 07/07/2023

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL14-DE

Il vous est proposé :

- *de décider que le compte administratif 2022 Service Public d'Assainissement Non Collectif n'appelle aucune observation, ni réserve ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line intersected by two horizontal lines, with a loop at the bottom.

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized loop and a long, sweeping horizontal stroke.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 juin 2023, s'est réuni le 29 juin 2023, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h10)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE (arrivée à 18h15)
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
POUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (arrivée à 18h50) - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Patrice KERMORVANT - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSENIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Freddy JAHIER
MEUCON	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Sylvie LASTENNET
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
	Dominique VANARD a donné pouvoir à Alain LAYEC
	Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Olivier LE BRUN (jusqu'à son
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
Jean- Pierre RIVERY a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
Simon UZENAT a donné pouvoir à Marylène CONAN
Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Françoise FOURRIER
Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Affiché le
ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL15-DE

Ont été excusés :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU
SENE : Anthony MOREL
VANNES : Mohamed AZGAG - Latifa BAKHTOUS

Le Président,
David ROBO



-15-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

FINANCES

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Je sou mets à votre approbation le compte administratif 2022 qui présente les résultats suivants :

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

1- SECTION D'EXPLOITATION

Le total des titres de recettes d'exploitation constaté en 2022 s'élève à	25 243 323,33 €
Le total des dépenses d'exploitation en 2021 s'est élevé à	22 736 773,41 €
Il en résulte un excédent d'exploitation de l'exercice de	2 506 459,92 €
Cette section présentait un résultat déficitaire 2021 de	- 48 331,98 €
Il en résulte donc un excédent de financement de clôture 2022 de	2 458 217,94 €

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total des titres de recettes constaté en 2022 s'élève à	1 511 363,70 €
Le total des mandats 2022 s'est élevé à	4 024 043,47 €
Il en résulte donc un déficit d'investissement de l'exercice de	- 2 512 679,77 €
Cette section présentait un résultat excédentaire 2021 de	288 637,18 €
Il en résulte donc un déficit de financement de clôture 2022 de	- 2 224 042,59 €

Si l'on tient compte des restes à réaliser 2022 de la section d'investissement qui s'élèvent à :
3 158 936,58 € en dépenses,
0,00 € en recettes,

Il en résulte un besoin de financement en investissement de **5 382 979,17 €**

Vu l'avis favorable du Bureau du 9 juin 2023 et vu l'avis de la Commission Ressources communautaires du 22 juin 2023,

Il vous est proposé :

- *de décider que le compte administratif 2022 du budget annexe T*
observation, ni réserve ;
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la*
présente délibération.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Affiché le
ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL15-DE

POUR : 81 VOIX

CONTRE : 1 VOIX

ABSTENTIONS : 1 VOIX

Monsieur Le Président,

David ROBO

A stylized signature in black ink, consisting of a vertical line with a horizontal crossbar and a loop at the bottom.

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

A stylized signature in blue ink, featuring a large loop and a diagonal stroke.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 juin 2023, s'est réuni le 29 juin 2023, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h10)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE (arrivée à 18h15)
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
POUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (arrivée à 18h50) - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Patrice KERMORVANT - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Freddy JAHIER
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Sylvie LASTENNET
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Alain LAYEC
	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

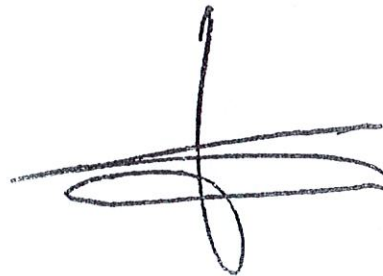
: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Olivier LE BRUN (jusqu'à son
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
Jean- Pierre RIVERY a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
Simon UZENAT a donné pouvoir à Marylène CONAN
Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Françoise FOURRIER
Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Affiché le
ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL16-DE

Ont été excusés :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU
SENE : Anthony MOREL
VANNES : Mohamed AZGAG - Latifa BAKHTOUS

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

FINANCES

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Je sou mets à votre approbation le compte administratif 2022 qui présente les résultats suivants :

BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le total des titres de recettes émis en 2022 s'élève à	23 765 217,62 €
Le total des mandats 2022 s'est élevé à	23 187 931,26 €
Il en résulte un excédent de fonctionnement de l'exercice	577 286,36 €
Compte tenu de la reprise du déficit antérieur reporté de 2021	- 3 231 310,98 €
Il est constaté un déficit de clôture 2022 de	- 2 654 024,62 €

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total des titres de recettes émis en 2022 s'élève à	18 619 387,19 €
Le total des mandats s'est élevé à	21 801 154,59 €
Soit un déficit d'investissement pour l'exercice de	- 3 181 767,40 €
La section d'investissement présentait en 2021 un résultat déficitaire de	-13 380 747,31 €
Il en résulte donc un déficit de clôture 2022 de	- 16 562 514,71 €

Si l'on tient compte des restes à réaliser 2022 de la section d'investissement qui s'élèvent à :
8 000 000 € en recettes

Il en résulte un besoin de financement net d'investissement de 8 562 514,71 €

Vu l'avis favorable du Bureau du 9 juin 2023 et vu l'avis de la Commission Ressources communautaires du 22 juin 2023,

Il vous est proposé de :

- *décider que le compte administratif 2022 du budget annexe Zones d'Activités n'appelle aucune observation, ni réserve ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO

A stylized signature consisting of a vertical line intersected by two horizontal lines, with a loop at the bottom.

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

A stylized signature consisting of a large loop on the right side, with a vertical line on the left and a horizontal line at the bottom.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 juin 2023, s'est réuni le 29 juin 2023, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h10)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE (arrivée à 18h15)
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (arrivée à 18h50) - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Patrice KERMORVANT - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Freddy JAHIER
MEUCON	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Sylvie LASTENNET
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT Dominique VANARD a donné pouvoir à Alain LAYEC Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Olivier LE BRUN (jusqu'à son arrivée à 18h50)
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
Jean- Pierre RIVERY a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
Simon UZENAT a donné pouvoir à Marylène CONAN
Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Françoise FOURRIER
Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Affiché le 07/07/2023
ID : 056-200067932-20230629-221020_DEL17_2-DE

Ont été excusés :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU
SENE : Anthony MOREL
VANNES : Mohamed AZGAG - Latifa BAKHTOUS

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop at the bottom, with a horizontal line crossing it near the top.

-17-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023**FINANCES****VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Je sou mets à votre approbation le compte administratif 2022 qui présente les résultats suivants :

BUDGET ANNEXE TRES HAUT DEBIT**1- SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le total des titres de recettes émis en 2022 s'élève à	353 327,66 €
Le total des mandats 2022 s'est élevé à	334 568,90 €
Il en résulte un excédent de fonctionnement	18 758,76 €
Il est constaté un excédent de clôture 2022 de	18 758,76 €

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total des titres de recettes émis en 2022 s'élève à	274 338,50 €
Le total des mandats s'est élevé à	194 803,31 €
Soit un excédent d'investissement pour l'exercice de	79 535,19 €
Compte tenu de la reprise du déficit antérieur reporté de 2021	32 131,39 €
Il en résulte donc excédent de clôture 2022 de	47 403,80 €
Il en résulte un excédent de financement en investissement de	47 403,80 €

Vu l'avis favorable du Bureau du 9 juin 2023 et de la Commission Ressources communautaires du 22 juin 2023,

Il vous est proposé :

- *de décider que le compte administratif 2022 du budget annexe Très Haut Débit n'appelle aucune observation, ni réserve ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

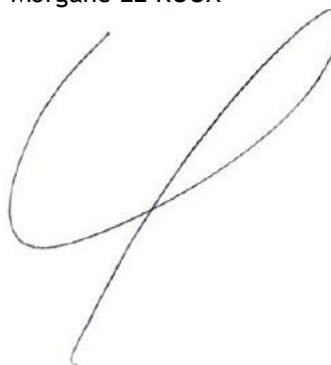
Monsieur Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical stroke with a horizontal crossbar and a loop at the bottom.

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, stylized loop at the top and a long, sweeping tail.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 juin 2023, s'est réuni le **29 juin 2023**, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h10)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE (arrivée à 18h15)
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (arrivée à 18h50) - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Patrice KERMORVANT - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSENIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Freddy JAHIER
MEUCON	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Sylvie LASTENNET
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
	Dominique VANARD a donné pouvoir à Alain LAYEC
	Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Olivier LE BRUN (jusqu'à son
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
Jean- Pierre RIVERY a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
Simon UZENAT a donné pouvoir à Marylène CONAN
Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Françoise FOURRIER
Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Affiché le
ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL18-DE

Ont été excusés :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU
SENE : Anthony MOREL
VANNES : Mohamed AZGAG - Latifa BAKHTOUS

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

FINANCES

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Je sou mets à votre approbation le compte administratif 2022 qui présente les résultats suivants :

BUDGET ANNEXE AEROPORT

1- SECTION D'EXPLOITATION

Le total des titres de recettes d'exploitation constaté en 2022 s'élève à 622 385,67 €

Le total des dépenses d'exploitation en 2022 s'est élevé à 456 831,44 €

Il en résulte un excédent d'exploitation de l'exercice de 165 554,23 €

Il est constaté un excédent de clôture 2022 de 165 554,23 €

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total des titres de recettes constaté en 2022 s'élève à 159 075,89 €

Le total des mandats 2022 s'est élevé à 81 145,81 €

Il en résulte donc un excédent d'investissement de l'exercice de 77 930,08 €

La section d'investissement présentait en 2021 un déficit de 1 569 107,05 €

Il en résulte donc un déficit de clôture 2022 de - 1 491 176,97 €

Il en résulte un besoin de financement en investissement de 1 491 176,97 €.

Vu l'avis favorable du Bureau du 9 juin 2023 et de la Commission Ressources communautaires du 22 juin 2023,

Il vous est proposé :

- *de décider que le compte administratif 2022 du budget annexe aéroport n'appelle aucune observation, ni réserve ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

POUR : 75 VOIX

CONTRE : 0 VOIX

ABSTENTIONS : 6 VOIX

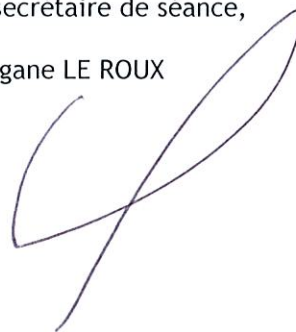
Monsieur Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop at the top and a horizontal line crossing it.

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized loop and a diagonal line.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 juin 2023, s'est réuni le **29 juin 2023**, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h10)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE (arrivée à 18h15)
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (arrivée à 18h50) - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Patrice KERMORVANT - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Freddy JAHIER
MEUCON	: Pierrick MESSEGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Sylvie LASTENNET
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Alain LAYEC
	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Olivier LE BRUN (jusqu'à son
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
Jean- Pierre RIVERY a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
Simon UZENAT a donné pouvoir à Marylène CONAN
Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Françoise FOURRIER
Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Affiché le
ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL19-DE

Ont été excusés :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU
SENE : Anthony MOREL
VANNES : Mohamed AZGAG - Latifa BAKHTOUS

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

FINANCES

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Je sou mets à votre approbation le compte administratif 2022 qui présente les résultats suivants :

BUDGET ANNEXE AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le total des titres de recettes émis en 2022 s'élève à	396 907,00 €
Le total des mandats 2022 s'est élevé à	333 000,00 €
Il en résulte un excédent de fonctionnement	63 907,00 €
Compte tenu de la reprise de l'excédent antérieur reporté de 2021	65 641,00 €
Il est constaté un excédent de clôture 2022 de	129 548,00 €

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total des titres de recettes émis en 2022 s'élève à	0,00 €
Le total des mandats s'est élevé à	0,00 €
Soit un résultat d'investissement pour l'exercice de	0,00 €

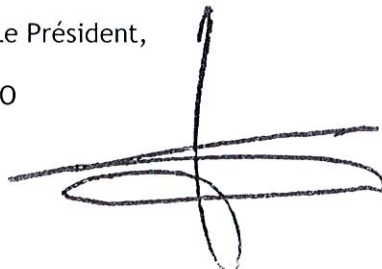
Vu l'avis favorable du Bureau du 9 juin 2023 et vu l'avis de la Commission Ressources communautaires du 22 juin 2023,

Il vous est proposé de :

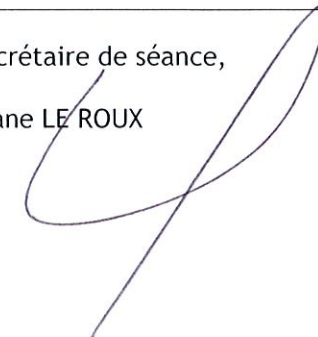
- *décider que le compte administratif 2022 du budget annexe Autorisation du Droit des Soles n'appelle aucune observation, ni réserve ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 juin 2023, s'est réuni le 29 juin 2023, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h10)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE (arrivée à 18h15)
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
POUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (arrivée à 18h50) - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Patrice KERMORVANT - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSENIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Freddy JAHIER
MEUCON	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Sylvie LASTENNET
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Alain LAYEC
	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Olivier LE BRUN (jusqu'à son décès)
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
Jean- Pierre RIVERY a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
Simon UZENAT a donné pouvoir à Marylène CONAN
Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Françoise FOURRIER
Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Affiché le 06/07/2023
ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL20-DE

Ont été excusés :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU
SENE : Anthony MOREL
VANNES : Mohamed AZGAG - Latifa BAKHTOUS

Le Président,
David ROBO



-20-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

FINANCES

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Le Compte Administratif 2022 de la Communauté d'agglomération fait apparaître, pour l'ensemble des budgets à l'exception du budget annexe zones d'activités, un résultat excédentaire sur les sections de fonctionnement.

Conformément aux instructions comptables M 57 et M 4, il appartient au conseil d'affecter ces résultats.

1. Budget principal

L'excédent de fonctionnement de clôture est de **7 516 481,37 €**.

Il est proposé d'affecter :

- en investissement, la somme de 7 516 481,37 € reportée en R 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés).

Compte tenu des restes à réaliser (RAR) en dépenses de 12 910 868,92 € et des RAR en recettes de 3 121 292,96 €, et du résultat d'investissement de - 400 132,57 €, le besoin de financement en investissement est de 10 189 708,53 €.

2. Budget annexe déchets

L'excédent de fonctionnement de clôture est de **7 978 542,44 €**.

Il est proposé d'affecter :

- à sa propre section en fonctionnement à la somme de 7 978 542,44 €, reportée en R 002 (Résultat de fonctionnement reporté).

3. Budget annexe assainissement collectif Régie

L'excédent de fonctionnement de clôture est de **50 226,96 €**

Il est proposé d'affecter :

- en investissement, la somme de 50 226,96 € reportée en R 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés).

4. Budget annexe assainissement collectif DSP

L'excédent de fonctionnement de clôture est de **3 391 352,87 €**

Il est proposé d'affecter :

- à sa propre section en fonctionnement à la somme de 470 149,13 €, reportée en R 002 (Résultat de fonctionnement reporté).

- En investissement, la somme de 2 921 203,74 €, reportée en R 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés).

Compte tenu des restes à réaliser (RAR) en dépenses de 4 131 370,03 € et des RAR en recettes de 3 936 476,96 €, et du résultat d'investissement de - 2 726 310,67 €, le besoin de financement en investissement est de 2 921 203,74 €.

5. Budget annexe eau potable Régie

L'excédent de fonctionnement de clôture est de **2 819 025,74 €**

- en investissement, la somme de 2 819 025,74 €, reportée en R 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés).

Compte tenu des restes à réaliser (RAR) en dépenses de 2 919 459,89 € et des RAR en recettes de 894,60 €, et du résultat d'investissement de - 975 405,79 €, le besoin de financement en investissement est de 3 893 971,08 €.

6. Budget annexe eau potable DSP

L'excédent de fonctionnement de clôture est de **6 604 195,29 €**

Il est proposé d'affecter :

- En investissement, la somme de 6 604 195,29 €, reportée en R 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés).

Compte tenu des restes à réaliser (RAR) en dépenses de 757 065,46 € et des RAR en recettes de 7 700 €, et du résultat d'investissement de - 8 266 837,52 €, le besoin de financement en investissement est de 9 016 202,98 €.

7. Budget annexe service public d'assainissement non collectif

L'excédent de fonctionnement de clôture est de **45 326,63 €**

Il est proposé d'affecter :

- à sa propre section en fonctionnement à la somme de 45 326,63 €, reportée en R 002 (Résultat de fonctionnement reporté).

8. Budget annexe des transports

L'excédent de fonctionnement de clôture est de **2 458 217,94 €**.

Il est proposé d'affecter :

- En investissement, la somme de 2 458 217,94 €, reportée en R 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés).

9. Budget annexe des zones d'activités

Le déficit de fonctionnement de clôture est de **2 654 024,62 €**

Il est proposé d'affecter :

- à sa propre section en fonctionnement, la somme de 2 654 024,62 €, reportée en D 002 (Résultat de fonctionnement reporté).

10. Budget annexe très haut débit

L'excédent de fonctionnement de clôture est de **18 758,76 €**.

Il est proposé d'affecter :

- à sa propre section en fonctionnement à la somme de 18 758,76 €, reportée en R 002 (Résultat de fonctionnement reporté).

11. Budget annexe aéroport

L'excédent de fonctionnement de clôture est de **165 554,23 €**.

Il est proposé d'affecter :

- en investissement, la somme de 165 554,23 €, reportée en R 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés).

12. Budget annexe autorisation du droit des sols

L'excédent de fonctionnement de clôture est de 129 548,00 €.

Il est proposé d'affecter :

- A sa propre section en fonctionnement, la somme de 129 548,00 €, reportée au R 002 (Résultat de fonctionnement reporté)

Il vous est proposé :

- *de valider les propositions d'affectation énoncées ci-dessus ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

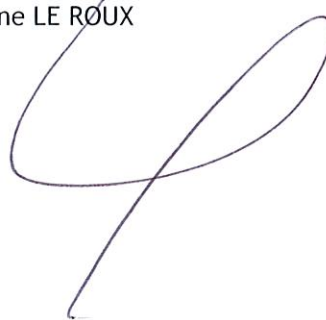
Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 juin 2023, s'est réuni le 29 juin 2023, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h10)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LOCQUETAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE (arrivée à 18h15)
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELIN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (arrivée à 18h50) - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Patrice KERMORVANT - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Freddy JAHIER
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Sylvie LASTENNET
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Alain LAYEC
	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

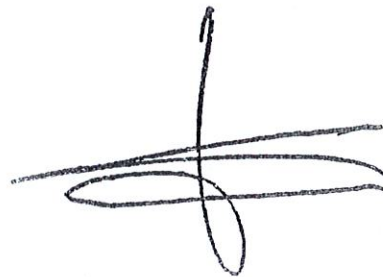
: Christine PENHOUEt a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Olivier LE BRUN (jusqu'à son
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
Jean- Pierre RIVERY a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
Simon UZENAT a donné pouvoir à Marylène CONAN
Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Françoise FOURRIER
Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Affiché le
ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL21-DE

Ont été excusés :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU
SENE : Anthony MOREL
VANNES : Mohamed AZGAG - Latifa BAKHTOUS

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

FINANCES

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **17 608 950,70€**

Dont Section d'investissement : **13 934 497,70 €**

Section de fonctionnement : **3 674 453,00 €**

FONCTIONNEMENT

	DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	3 674 453.00	3 674 453.00
	+	+
RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	0.00
	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 674 453.00	3 674 453.00

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **3 674 453.00 €**

Les 7 516 481.37 € d'excédent de fonctionnement de 2022 sont affectés en investissement, pour combler le besoin de financement de 10 189 708.53 €.

Les dépenses réelles sont de 959 800 € et comprennent :

- des crédits au chapitre 011 pour 329 800 €. Parmi ces dépenses, 105 000 € concernent la prestation fourrière non inscrite au BP, et équilibrée en recettes, 10 000 € pour de la location de véhicules pour le siège, 20 000 € pour des fournitures à acheter dans le cadre du plan canicule, 50 000 € pour une enquête déplacements villes moyennes (EDVM ; avec 100 K€ en 2024), 70 000 € pour des refacturations de frais liés au projet Jazz et 74 800 € pour des régularisations/ajustements de crédits divers ;
- des crédits au chapitre 012 pour 290 000 € relatifs à des ajustements des prévisions pour 190 000 € et aux effets de la révision des cotations de poste pour 100 000 €
- 50 000 € inscrit au chapitre 014 et correspondant à des dégrèvements sur la taxe GEMAPI
- 139 000 € au chapitre 65 qui comprend des crédits relatifs au lancement du nouveau dispositif de covoiturage qui sera lancé en septembre 2023 (45 000 €), les participations au titre du Projet Alimentaire Territorial (financé totalement par l'Etat au titre du plan de relance) pour 71 000 € et 18 000 € pour le Fonds Solidarité Logement
- 141 000 € au chapitre 66 liés à la hausse des taux d'intérêts et correspondant à 5 prêts à taux variable
- 10 000 € au chapitre 67 pour des annulations de titre.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 2 714 653,00 € correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

LES RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à 3 674 453 € et comprennent principalement de recettes supplémentaires en fiscalité pour 3 405 000 €, les dotations pour 139 453 €, des loyers pour 25 000 € et les refacturations aux communes sur la fourrière animale pour 105 000 €.

INVESTISSEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	623 496.21	10 813 204.74
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	12 910 868.92	3 121 292.96
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	400 132.57	0.00
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13 934 497.70	13 934 497.70

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 13 934 497.70 €.

LES DEPENSES

Les dépenses réelles d'investissements s'élèvent à **13 934 497,70 €**. Elles comprennent le report du déficit d'investissement 2022 pour 400 132,57 €, les résultats de l'office de tourisme à transférer pour 611 496,21 € et 12 000 € de dépense nouvelle relatif à un remboursement de caution.

Les restes à réaliser s'élèvent à **12 910 868,92 €**.

LES RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à **11 219 844,70 €** correspondant à l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 7 516 481,37 €, des inscriptions nouvelles pour 900 000 € et les restes à réaliser. L'emprunt d'équilibre du Budget Primitif est diminué de 317 929,63 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à **3 121 292,96 €**.

Les recettes d'ordre s'élèvent à **2 714 653 €** correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

Vu l'avis favorable du Bureau du 9 juin 2023 et vu l'avis de la Commission Ressources communautaires du 22 juin 2023,

Il vous est proposé :

- *d'adopter le budget supplémentaire 2023 - budget Principal ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

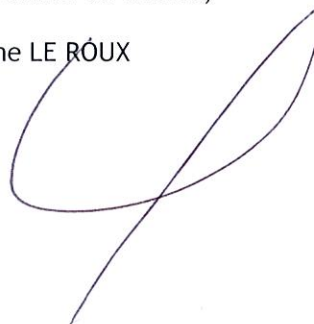
Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



-Annexe-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

FINANCES

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

LES ASPECTS COMPTABLES

Le budget supplémentaire 2023 qui vous est proposé intègre :

- d'une part les résultats de clôture 2022, conformément aux affectations actées précédemment votées et les restes à réaliser de cet exercice
- d'autre part quelques inscriptions nouvelles de l'exercice en cours

Précision :

Les résultats des ex SIAEP ont été inscrits au budget supplémentaire de 2022 mais n'ont pas pu être comptabilisé au compte de gestion. En accord avec la DDFIP, ils doivent être intégrés en 2023 sur les comptes 778 ou 668 pour les résultats de fonctionnement et sur le compte 1068 pour les résultats en investissement selon la répartition suivante :

- BA Assainissement DSP : 4 661 539 € en fonctionnement et 362 610 € en investissement
- BA Eau Régie : 1 744 948 € en fonctionnement et 288 002 € en investissement
- BA Eau DSP : 3 850 111 € en fonctionnement et investissement 120 941 € (143 k€ d'excédent et 22 k€ de déficit)
- BA SPANC : - 5 021 € en fonctionnement (10 k€ de déficit et 5,9 k€ d'excédent) et 10 914 € en investissement

1- LES GRANDES MASSES DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE EN MOUVEMENTS BUDGETAIRES

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
 Reçu en préfecture le 06/07/2023
 Affiché le
 ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL21-DE

Détaillées par budget et en mouvements budgétaires, les dépenses et les recettes reportées de l'exercice précédent et les inscriptions nouvelles peuvent être retracées en masse comme ci-après :

	AFFECTATION DU RESULTAT 2022 ET REPORTS		INSCRIPTIONS NOUVELLES 2023 (y compris 1068)		TOTAL	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Budget Principal						
* Besoin de financement de clôture		400 132,57				
* Excédent de l'exercice	7 516 481,37					
* Restes à réaliser recettes		3 121 292,96				
* Restes à réaliser dépenses		12 910 868,92				
Besoin de financement net		10 189 708,53				
=> Affectation du résultat (1068)	7 516 481,37					
=> Report section de fonctionnement (002)						
Total Dépenses BS	0,00	13 311 001,49	3 674 453,00	623 496,21	3 674 453,00	13 934 497,70
Total Recettes BS	0,00	3 121 292,96	3 674 453,00	10 813 204,74	3 674 453,00	13 934 497,70
Budget Déchets						
* Besoin de financement de clôture		5 291 617,93				
* Excédent de l'exercice	7 978 542,44					
* Restes à réaliser recettes		4 636 052,23				
* Restes à réaliser dépenses		-655 565,70				
Besoin de financement net						
=> Affectation du résultat (1068)	7 978 542,44					
=> Report section de fonctionnement (002)						
Total Dépenses BS	0,00	0,00	1 313 355,74	0,00	1 313 355,74	0,00
Total Recettes BS	-79 144,26	3 880,00	1 392 500,00	1 108 355,74	1 313 355,74	1 112 235,74
Budget Assainissement REGIE						
* Besoin de financement de clôture		2 166 259,59				
* Excédent de l'exercice	50 226,96					
* Restes à réaliser recettes		4 903 807,85				
* Restes à réaliser dépenses		7 953 523,09				
Besoin de financement net		5 215 974,83				
=> Affectation du résultat (1068)	50 226,96					
=> Report section de fonctionnement (002)						
Total Dépenses BS	0,00	10 119 782,68	0,00	30 000,00	0,00	10 149 782,68
Total Recettes BS	0,00	4 903 807,85	0,00	5 245 974,83	0,00	10 149 782,68
Budget Assainissement DSP						
* Besoin de financement de clôture		2 726 310,67				
* Excédent de l'exercice GMVA	3 391 352,87					
* Restes à réaliser recettes		3 936 476,96				
* Restes à réaliser dépenses		4 131 370,03				
Besoin de financement net		2 921 203,74				
=> Affectation du résultat (1068)	2 921 203,74					
=> Report section de fonctionnement (002)	470 149,13					
Total Dépenses BS	0,00	6 857 680,70	5 147 689,12	55 000,00	5 147 689,12	6 912 680,70
Total Recettes BS	470 149,13	3 936 476,96	4 677 539,99	2 976 203,74	5 147 689,12	6 912 680,70
Budget Eau Potable REGIE						
* Besoin de financement de clôture		975 405,79				
* Excédent de l'exercice GMVA	2 819 025,74					
* Restes à réaliser recettes		894,60				
* Restes à réaliser dépenses		2 919 459,89				
Besoin de financement net		3 893 971,08				
=> Affectation du résultat (1068)	2 819 025,74					
=> Report section de fonctionnement (002)						
Total Dépenses BS	0,00	3 894 865,68	1 744 948,66	60 000,00	1 744 948,66	3 954 865,68
Total Recettes BS	0,00	894,60	1 744 948,66	3 953 971,08	1 744 948,66	3 954 865,68

	AFFECTATION DU RESULTAT 2022 ET REPORTS		INSCRIPTIONS NC (y compris 1068)		TOTAL	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Budget Eau Potable DSP						
* Besoin de financement de clôture GMVA		8 266 837,52				
* Excédent de l'exercice GMVA	6 604 195,29					
* Restes à réaliser recettes		7 700,00				
* Restes à réaliser dépenses		757 065,46				
<i>Besoin de financement net</i>		9 016 202,98				
=> Affectation du résultat (1068)	6 604 195,29					
=> Report section de fonctionnement (002)						
Total Dépenses BS	0,00	9 023 902,98	3 850 111,41	78 707,33	3 850 111,41	9 102 610,31
Total Recettes BS	0,00	7 700,00	3 850 111,41	9 193 955,28	3 850 111,41	9 201 655,28
Budget SPANC						
* Besoin de financement de clôture GMVA		42 208,16				
* Excédent de l'exercice GMVA	45 326,63					
* Restes à réaliser recettes		0,00				
* Restes à réaliser dépenses		32 302,80				
<i>Besoin de financement net</i>		-9 905,36				
=> Affectation du résultat (1068)	45 326,63					
=> Report section de fonctionnement (002)						
Total Dépenses BS	0,00	32 302,80	51 252,03	0,00	51 252,03	32 302,80
Total Recettes BS	45 326,63	42 208,16	5 925,40	-3 480,15	51 252,03	38 728,01
Budget Transport						
* Besoin de financement de clôture		2 224 042,59				
* Excédent de l'exercice	2 458 217,94					
* Restes à réaliser recettes		0,00				
* Restes à réaliser dépenses		3 158 936,58				
<i>Besoin de financement net</i>		5 382 979,17				
=> Affectation du résultat (1068)	2 458 217,94					
=> Report section de fonctionnement (002)						
Total Dépenses BS	0,00	5 382 979,17	93 000,00	20 000,00	93 000,00	5 402 979,17
Total Recettes BS	0,00	0,00	93 000,00	5 402 979,17	93 000,00	5 402 979,17
Budget Zones d'Activités						
* Besoin de financement de clôture	2 654 024,62	16 562 514,71				
* Excédent de l'exercice						
* Restes à réaliser recettes		8 000 000,00				
* Restes à réaliser dépenses		0,00				
<i>Besoin de financement net</i>		8 562 514,71				
=> Affectation du résultat (1068)	0,00					
=> Report section de fonctionnement (002)						
Total Dépenses BS	2 654 024,62	16 562 514,71	-2 614 024,62	0,00	40 000,00	16 562 514,71
Total Recettes BS	0,00	8 000 000,00	40 000,00	8 562 514,71	40 000,00	16 562 514,71

	AFFECTATION DU RESULTAT 2022 ET REPORTS		INSCRIPTIONS N° 1068 (y compris les 1068)		TOTAL	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Budget Zones d'Activités						
* Besoin de financement de clôture	2 654 024,62	16 562 514,71				
* Excédent de l'exercice						
* Restes à réaliser recettes		8 000 000,00				
* Restes à réaliser dépenses		0,00				
<i>Besoin de financement net</i>		8 562 514,71				
=> Affectation du résultat (1068)	0,00					
=> Report section de fonctionnement (002)						
Total Dépenses BS	2 654 024,62	16 562 514,71	-2 614 024,62	0,00	40 000,00	16 562 514,71
Total Recettes BS	0,00	8 000 000,00	40 000,00	8 562 514,71	40 000,00	16 562 514,71
Budget Très Haut Débit						
* Besoin de financement de clôture						
* Excédent de l'exercice	18 758,76	47 403,80				
* Restes à réaliser recettes		0,00				
* Restes à réaliser dépenses		0,00				
<i>Besoin de financement net</i>		-47 403,80				
=> Affectation du résultat (1068)	0,00					
=> Report section de fonctionnement (002)	18 758,76					
Total Dépenses BS	0,00	0,00	18 758,76	0,00	18 758,76	0,00
Total Recettes BS	18 758,76	47 403,80	0,00	18 608,76	18 758,76	66 012,56
Budget Aéroport						
* Besoin de financement de clôture		1 491 176,97				
* Excédent de l'exercice	165 554,23					
* Restes à réaliser recettes		0,00				
* Restes à réaliser dépenses		0,00				
<i>Besoin de financement net</i>		1 491 176,97				
=> Affectation du résultat (1068)	165 554,23					
=> Report section de fonctionnement (002)						
Total Dépenses BS	0,00	1 491 176,97	10 000,00	10 000,00	10 000,00	1 501 176,97
Total Recettes BS	0,00	0,00	10 000,00	1 501 176,97	10 000,00	1 501 176,97
Budget ADS						
* Besoin de financement de clôture						
* Excédent de l'exercice	129 548,00					
* Restes à réaliser recettes						
* Restes à réaliser dépenses						
<i>Besoin de financement net</i>						
=> Affectation du résultat (1068)						
=> Report section de fonctionnement (002)						
Total Dépenses BS	0,00	0,00	129 548,00	0,00	129 548,00	0,00
Total Recettes BS	129 548,00	0,00	0,00	0,00	129 548,00	0,00

2- LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 17 608 950,70 € et comme suit :

	AFFECTATION DU RESULTAT 2022 ET REPORTS		INSCRIPTIONS NOUVELLES 2023 (y compris 1068)		TOTAL	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Budget Principal						
* Besoin de financement de clôture		400 132,57				
* Excédent de l'exercice	7 516 481,37					
* Restes à réaliser recettes		3 121 292,96				
* Restes à réaliser dépenses		12 910 868,92				
<i>Besoin de financement net</i>		10 189 708,53				
=> Affectation du résultat (1068)	7 516 481,37					
=> Report section de fonctionnement (002)						
Total Dépenses BS	0,00	13 311 001,49	3 674 453,00	623 496,21	3 674 453,00	13 934 497,70
Total Recettes BS	0,00	3 121 292,96	3 674 453,00	10 813 204,74	3 674 453,00	13 934 497,70

* Les 7 516 481,37 € d'excédent de fonctionnement sont affectés en investissement, pour combler le besoin de financement de 10 189 708,53 €.

• Les postes significatifs du budget supplémentaire 2023

* La section de fonctionnement

LES DEPENSES

Les dépenses réelles sont de 959 800 € et comprennent :

- des crédits au chapitre 011 pour 329 800 €. Parmi ces dépenses, 105 000 € concernent la prestation fourrière non inscrite au BP, et équilibrée en recettes, 10 000 € pour de la location de véhicules pour le siège, 20 000 € pour des fournitures à acheter dans le cadre du plan canicule, 50 000 € pour une enquête déplacements villes moyennes (EDVM ; avec 100 K€ en 2024), 70 000 € pour des refacturations de frais liés au projet Jazz et 74 800 € pour des régularisations/ajustements de crédits divers ;
- des crédits au chapitre 012 pour 290 000 € relatifs à des ajustements des prévisions pour 190 000 € et aux effets de la révision des cotations de poste pour 100 000 €
- 50 000 € inscrit au chapitre 014 et correspondant à des dégrèvements sur la taxe GEMAPI
- 139 000 € au chapitre 65 qui comprend des crédits relatifs au lancement du nouveau dispositif de covoiturage qui sera lancé en septembre 2023 (45 000 €), les participations au titre du Projet Alimentaire Territorial (financé totalement par l'Etat au titre du plan de relance) pour 71 000 € et 18 000 € pour le Fonds Solidarité Logement
- 141 000 € au chapitre 66 liés à la hausse des taux d'intérêts et correspondant à 5 prêts à taux variable
- 10 000 € au chapitre 67 pour des annulations de titre.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 2 714 653,00 € correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

LES RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à 3 674 453 € et comprennent principalement de recettes supplémentaires en fiscalité pour 3 405 000 €, les dotations pour 139 453 €, des loyers pour 25 000 € et les refacturations aux communes sur la fourrière animale pour 105 000 €.

	CA 2021	CA 2022	BP 2023	Notification provisoire	Actualisation
CFE + divers	13 069 060 €	13 841 565 €	13 519 076 €	14 393 906	874 000
CVAE	10 363 917 €	10 458 263 €	10 714 534 €	11 760 928	1 046 000
TASCOM	3 100 978 €	3 706 600 €	3 013 204 €	3 673 000	659 000
IFER	724 178 €	799 974 €	749 747 €	834 380	84 000
Allocation comp. - CFE - RCE	5 643 €	5 756 €	5 871 €		
Allocation comp. - CFE - DUS	1 556 274 €	1 641 502 €	1 682 540 €	1 867 890	185 000
Total fiscalité "Economique"	28 820 050 €	30 453 660 €	29 684 972 €	32 530 104 €	2 848 000
TH + TFNB	6 597 264 €	6 971 567 €	7 237 056 €	7 451 692	214 000
Fraction de TVA substitution TH	26 487 599 €	29 089 627 €	29 962 318 €	30 573 645	343 000
Total fiscalité "Ménages"	33 084 863 €	36 061 194 €	37 199 374 €	38 025 337 €	557 000
Taxe de séjour	2 503 022 €	2 677 707 €	2 500 000 €	2 500 000 €	
Taxe GEMAPI	0 €	1 803 092 €	1 800 000 €	1 800 000 €	
TOTAL FISCALITE (1)	64 407 935 €	70 995 653 €	71 184 346 €	74 855 441 €	3 405 000
Dotation d'intercommunalité	4 232 374 €	4 280 772 €	4 280 772 €	4 323 854	43 082 €
Dotation de compensation	6 942 713 €	6 789 442 €	6 653 653 €	6 750 024	96 371 €
TOTAL DOTATIONS (2)	11 175 087	11 070 214	10 934 425	11 073 878	139 453
RESSOURCES GMVA (1)+(2)	75 583 022 €	82 065 867 €	82 118 771 €	85 929 319 €	3 544 453

* La section d'investissement

LES DEPENSES

Les dépenses réelles d'investissements s'élèvent à **13 934 497,70 €**. Elles comprennent le report du déficit d'investissement 2022 pour 400 132,57 €, les résultats de l'office de tourisme à transférer pour 611 496,21 € et 12 000 € de dépense nouvelle relatif à un remboursement de caution.

Les restes à réaliser s'élèvent à **12 910 868,92 €**.

Il s'agit majoritairement de fonds de concours pour 9,182 M€ (71%). Le tiers restant est constituée principalement des travaux sur les opérations en cours pour 1,823 M€, des acquisitions de biens corporels pour 1,337 M€, des études & logiciels pour 0,567 M€.

LES RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à **11 219 844,70 €** correspondant à l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 7 516 481,37 €, des inscriptions nouvelles pour 900 000 € et les restes à réaliser. L'emprunt d'équilibre du Budget Primitif est diminué de 317 929,63 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à **3 121 292,96 €**.

Il s'agit principalement de subventions d'équipement pour 2 016 526 €, des conventions de mandat pour 516 913 € (Port Blanc et Bassins Versants) d'une avance de trésorerie pour 170 000 € et du FCTVA pour 417 852 €.

Les recettes d'ordre s'élèvent à **2 714 653 €** correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

3- LE BUDGET ANNEXE DECHETS

Contrairement aux années précédentes, les résultats de l'année antérieure ont été intégrés au moment du vote du budget primitif. Le budget supplémentaire réajuste ces montants et seule la différence est ajoutée. Le budget annexe déchets enregistre **des dépenses** pour **1 313 355,74 €** et **des recettes** pour **2 425 591,48 €**. Le budget est en **suréquilibre d'investissement** à hauteur de **1 112 235,74 €**.

	AFFECTATION DU RESULTAT 2022 ET REPORTS		INSCRIPTIONS NOUVELLES 2023 (y compris 1068)		TOTAL	
	Section de fonctionnement	Section investissement	Section de fonctionnement	Section investissement	Section de fonctionnement	Section investissement
Budget Déchets						
* Besoin de financement de clôture						
* Excédent de l'exercice	7 978 542,44	5 291 617,93				
* Restes à réaliser recettes						
* Restes à réaliser dépenses		4 636 052,23				
<i>Besoin de financement net</i>		-655 565,70				
=> Affectation du résultat (1068)						
=> Report section de fonctionnement (002)	7 978 542,44					
Total Dépenses BS	0,00	0,00	1 313 355,74	0,00	1 313 355,74	0,00
Total Recettes BS	-79 144,26	3 880,00	1 392 500,00	1 108 355,74	1 313 355,74	1 112 235,74

*Au BP, reprise du 002 : 8 057 686,70 € / montant définitif du 002 : 7 978 542,44 €

⇒ soit une différence de **- 79 144,26 €** à intégrer au BS

Au BP, reprise du 001 : 5 287 737,87 € / montant définitif du 002 : 5 291 617,93 €

⇒ Soit une différence de **+ 3 880 €** à intégrer au BS

• Les postes significatifs du budget supplémentaire 2023

* La section de fonctionnement

LES DEPENSES

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **205 000 €** et correspondent à des dépenses de locations de véhicules (réparations imprévues sur BOM, charges liées à l'extension des consignes de tri, etc) pour 150 000 €, des dépenses de masse salariale pour 50 000 € (cotation de poste) et 5 000 € de reversement de TEOM.

Les **dépenses d'ordre** s'élèvent à **1 108 355,74 €** correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement pour 798 355,74 € et de 310 000 € pour des dotations aux amortissements.

LES RECETTES

Les **recettes réelles** s'élèvent à **1 313 355,74 €**. Elles correspondent à la différence constatée du **résultat reporté** de 2022 intégré au budget primitif (8 057 686,70 €) et le résultat définitif (7 978 542,44 €) soit des crédits au 002 qui doivent être diminués de 79 144,26 €. Elles comprennent également l'ajustement des recettes de TEOM pour 1 392 500 € suite à la notification des montants définitifs reçus après le vote du BP.

* La section d'investissement

LES DEPENSES

Il n'y a pas de dépenses à inscrire au BS et les restes à réaliser ont déjà été repris au budget primitif.

LES RECETTES

Les **recettes réelles** s'élèvent à **3 880 €** et correspondent à la différence constatée du **résultat reporté** de 2022 intégré au budget primitif (5 287 737,93 €) et le résultat définitif (5 291 617,93 €) soit des crédits au 001 qui doivent être augmentés de 3 880 €.

Les **recettes d'ordre** s'élèvent à **1 108 355,74 €** correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement pour 798 355,74 € et aux dotations aux amortissements pour 310 000 €.

Le virement de la section de fonctionnement supérieur au besoin de financement permet de dégager un suréquilibre d'investissement à hauteur de 1 112 235,74 €.

4- LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE

Le budget annexe assainissement régie est équilibré en dépenses et en recette à hauteur de **10 149 782,68 €** et se répartit de la façon suivante :

	AFFECTATION DU RESULTAT 2022 ET REPORTS		INSCRIPTIONS NOUVELLES 2023 (y compris 1068)		TOTAL	
	Section de fonctionnement	Section investissement	Section de fonctionnement	Section investissement	Section de fonctionnement	Section investissement
Budget Assainissement REGIE						
* Besoin de financement de clôture		2 166 259,59				
* Excédent de l'exercice	50 226,96					
* Restes à réaliser recettes		4 903 807,85				
* Restes à réaliser dépenses		7 953 523,09				
<i>Besoin de financement net</i>		5 215 974,83				
=> Affectation du résultat (1068)	50 226,96					
=> Report section de fonctionnement (002)						
Total Dépenses BS	0,00	10 119 782,68	0,00	30 000,00	0,00	10 149 782,68
Total Recettes BS	0,00	4 903 807,85	0,00	5 245 974,83	0,00	10 149 782,68

• Les postes significatifs du budget supplémentaire 2023

* La section de fonctionnement

LES DEPENSES

Les **dépenses réelles** sont augmentées de **153 000 €** et comprennent 50 000 € d'ajustement de masse salariale pour la revalorisation des cotations de poste et 103 000 € pour les échéances d'emprunt du fait de la hausse des taux d'intérêt et la mobilisation d'une ligne de trésorerie.

Les **dépenses d'ordre** sont diminuées de **153 000€** sur le virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

LES RECETTES

Les **recettes réelles** ne sont pas modifiées pour ce budget supplémentaire.

* La section d'investissement

LES DEPENSES

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **10 149 782,68 €** correspondant au report du déficit d'investissement 2022 pour 2 166 259,59 € auquel s'ajoutent les restes à réaliser et une étude de faisabilité de 30 000 € pour les vestiaires à Tohannic.

Les **restes à réaliser** s'élèvent à **7 953 523,09 €** principalement pour des travaux de réseaux.

LES RECETTES

Les **recettes réelles** s'élèvent à **10 302 782,68 €** dont 50 226,96 € d'excédents de fonctionnement capitalisé et 5 348 747,87 € d'augmentation de l'emprunt d'équilibre auquel s'ajoutent les restes à réaliser.

Les **restes à réaliser** s'élèvent à **4 903 807,85 €**.

Les **recettes d'ordre** sont diminuées de 153 000 € correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

5- LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP

Le budget annexe Assainissement collectif DSP est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de **12 060 369,82 €** et se répartit de la façon suivante :

	AFFECTATION DU RESULTAT 2022 ET REPORTS		INSCRIPTIONS NOUVELLES 2023 (y compris 1068)		TOTAL	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Budget Assainissement DSP						
* Besoin de financement de clôture		2 726 310,67				
* Excédent de l'exercice GMVA	3 391 352,87					
* Restes à réaliser recettes		3 936 476,96				
* Restes à réaliser dépenses		4 131 370,03				
<i>Besoin de financement net</i>		2 921 203,74				
=> Affectation du résultat (1068)	2 921 203,74					
=> Report section de fonctionnement (002)	470 149,13					
Total Dépenses BS	0,00	6 857 680,70	5 147 689,12	55 000,00	5 147 689,12	6 912 680,70
Total Recettes BS	470 149,13	3 936 476,96	4 677 539,99	2 976 203,74	5 147 689,12	6 912 680,70

- **Les postes significatifs du budget supplémentaire 2023**

- * **La section de fonctionnement**

LES DEPENSES

Les **dépenses réelles** sont augmentées de **62 000 €** et comprennent **16 000 €** pour une régularisation comptable qui s'équilibre en recette réelle et **46 000 €** pour les échéances d'emprunt du fait de la hausse des taux d'intérêt.

Les **dépenses d'ordre** s'élèvent à **5 085 689,12 €** correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

LES RECETTES

Les **recettes réelles** s'élèvent à **5 147 689,12 €** et sont constituées par l'excédent de fonctionnement pour **470 149,13 €**, la régularisation comptable équilibrée en dépense pour **16 000 €** et le résultat excédentaire du SIAEP de Rhuys pour **4 661 539,99 €**.

- * **La section d'investissement**

LES DEPENSES

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **6 912 680,70 €** correspondant au report du déficit d'investissement 2022 pour **2 726 310,67 €** auquel s'ajoutent les restes à réaliser et des ajustements de capital pour **55 000 €**.

Les **restes à réaliser** s'élèvent à **4 131 370,03 €** principalement pour des travaux de réseaux.

LES RECETTES

Les **recettes réelles** s'élèvent à **1 826 991,58 €** comprennent l'excédent 2022 de fonctionnement capitalisé pour **2 921 203,74€**, le résultat excédentaire du SIAEP de Rhuys pour **362 610,36 €** et les restes à réaliser. L'emprunt d'équilibre prévu au Budget Primitif est diminué de **5 393 299,48 €**.

Les **restes à réaliser** s'élèvent à **3 936 476,96 €**. Il s'agit de subventions par des financeurs tels que l'Agence de l'Eau, le Département et la Région pour des travaux de réseaux réalisés.

Les **recettes d'ordre** s'élèvent à **5 085 689,12 €** correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

6- LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE REGIE

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Affiché le
ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL21-DE

Le budget annexe Eau régie est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de **5 699 814,34 €** et se réparti de la façon suivante :

	AFFECTATION DU RESULTAT 2022 ET REPORTS		INSCRIPTIONS NOUVELLES 2023 (y compris 1068)		TOTAL	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Budget Eau Potable REGIE						
* Besoin de financement de clôture		975 405,79				
* Excédent de l'exercice GMVA	2 819 025,74					
* Restes à réaliser recettes		894,60				
* Restes à réaliser dépenses		2 919 459,89				
<i>Besoin de financement net</i>		3 893 971,08				
=> Affectation du résultat (1068)	2 819 025,74					
=> Report section de fonctionnement (002)						
Total Dépenses BS	0,00	3 894 865,68	1 744 948,66	60 000,00	1 744 948,66	3 954 865,68
Total Recettes BS	0,00	894,60	1 744 948,66	3 953 971,08	1 744 948,66	3 954 865,68

Les postes significatifs du budget supplémentaire 2023

* La section de fonctionnement

LES DEPENSES

Les **dépenses réelles** sont augmentées de **52 000 €** et comprennent 50 000 € d'ajustement de masse salariale pour la revalorisation des cotations de poste et 2 000 € pour les échéances d'emprunt du fait de la hausse des taux d'intérêt.

Les **dépenses d'ordre** d'élèvent à **1 692 948,66 €** correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

LES RECETTES

Les **recettes réelles** s'élèvent à **1 744 948,66 €** correspondent aux résultats excédentaires du SIAEP de Saint-Avé / Meucon pour 568 121,40 € et du SIAEP de Grand-Champ pour 1 176 827,26 € pour 1 176 827,26 €.

* La section d'investissement

LES DEPENSES

Les **dépenses réelles** de **3 954 865,68 €** comprennent le **déficit d'investissement reporté pour 975 405,79 €**, une étude pour 60 000 € et les restes à réaliser.

Les **restes à réaliser** s'élèvent à **2 919 459,89 €** principalement pour des travaux de réseaux.

LES RECETTES

Les **recettes réelles** s'élèvent à **2 261 917,02 €** correspondant à l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 3 819 025,74 €, au résultat excédentaire du SIAEP de Saint-Avé / Meucon pour 288 002,48 € et aux restes à réaliser. L'emprunt d'équilibre prévu au Budget Primitif est diminué de 846 005,80 €.

Les **restes à réaliser** s'élèvent à **894,60 €**

Les **recettes d'ordre** s'élèvent à **1 692 948,66 €** correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

7- LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE DSP

Le budget annexe Eau DSP enregistre des dépenses pour 12 952 721,72 € et des recettes pour 13 051 766,69 €. Le budget est en suréquilibre d'investissement à hauteur de 99 044,97 €.

	AFFECTATION DU RESULTAT 2022 ET REPORTS		INSCRIPTIONS NOUVELLES 2023 (y compris 1068)		TOTAL	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Budget Eau Potable DSP						
* Besoin de financement de clôture GMVA		8 266 837,52				
* Excédent de l'exercice GMVA	6 604 195,29					
* Restes à réaliser recettes		7 700,00				
* Restes à réaliser dépenses		757 065,46				
<i>Besoin de financement net</i>		9 016 202,98				
=> Affectation du résultat (1068)	6 604 195,29					
=> Report section de fonctionnement (002)						
Total Dépenses BS	0,00	9 023 902,98	3 850 111,41	78 707,33	3 850 111,41	9 102 610,31
Total Recettes BS	0,00	7 700,00	3 850 111,41	9 193 955,28	3 850 111,41	9 201 655,28

Les postes significatifs du budget supplémentaire 2023

La section de fonctionnement

LES DEPENSES

Les dépenses réelles sont de 49 000 €. Elles correspondent au ajustements de crédits pour les échéances d'emprunt du fait de la hausse des taux d'intérêt (38 000 €) et à une régularisation entre budgets d'un prêt de 2020 (11 000 €).

Les dépenses d'ordre d'élèvent à 3 801 111,41 € correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

LES RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à 3 850 111,41 € correspondent aux résultats excédentaires du SIAEP de Rhuys pour 3 112 458,65 € et du SIAEP d'Elven pour 737 652,76 €.

* La section d'investissement

LES DEPENSES

Les dépenses réelles qui s'élèvent à 9 102 610,31 € comprennent le résultat d'investissement reporté de 2022 pour 8 266 837,52 €, les restes à réaliser, 106 000 € d'ajustement du capital d'emprunt, une baisse de 50 000 € sur le chapitre des dépenses imprévues et le résultat déficitaire du SIAEP d'Elven pour 22 707,33 €.

Les restes à réaliser de 757 065,46€ concernent principalement des travaux de réseaux.

LES RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à 5 400 543,87 € comprennent l'excédent 2022 de fonctionnement capitalisé pour 6 604 195,29 €, les restes à réaliser et le résultat excédentaire du SIAEP de Rhuys pour 143 648,58 €. L'emprunt d'équilibre prévu au Budget Primitif est totalement supprimé pour 1 355 000 €.

Les recettes d'ordre s'élèvent à 3 801 111,41 € correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

8- LE BUDGET ANNEXE SPANC

Le budget annexe SPANC enregistre des dépenses pour 83 554,83 € et des recettes pour 89 980,04 €. Le budget est en suréquilibre d'investissement à hauteur de 6 425,21 €.

	AFFECTATION DU RESULTAT 2022 ET REPORTS		INSCRIPTIONS NOUVELLES 2023 (y compris 1068)		TOTAL	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Budget SPANC						
* Besoin de financement de clôture GMVA						
* Excédent de l'exercice GMVA	45 326,63	42 208,16				
* Restes à réaliser recettes		0,00				
* Restes à réaliser dépenses		32 302,80				
<i>Besoin de financement net</i>		-9 905,36				
=> Affectation du résultat (1068)						
=> Report section de fonctionnement (002)	45 326,63					
Total Dépenses BS	0,00	32 302,80	51 252,03	0,00	51 252,03	32 302,80
Total Recettes BS	45 326,63	42 208,16	5 925,40	-3 480,15	51 252,03	38 728,01

- Les postes significatifs du budget supplémentaire 2023**

La section de fonctionnement

LES DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à 10 946,62 € correspondant au résultat déficitaire du SIAEP de Rhuis.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 40 305,41 € correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

LES RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à 51 252,03 € et comprennent l'excédent de fonctionnement reporté pour 45 326,63 € et le résultat excédentaire du SIAEP d'Elven pour 5 925,40 €.

* La section d'investissement

LES DEPENSES

Les dépenses réelles qui s'élèvent à 32 302,80 € correspondent aux restes à réaliser.

LES RECETTES

Les recettes réelles diminuent de 1 577,40 € et comprennent l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 42 208,16 €, les résultats excédentaires des SIAEP de Rhuis pour 5 914,44 € et d'Elven pour 5 000 €. L'emprunt d'équilibre prévu au Budget Primitif est totalement supprimé pour 54 700 €.

Les recettes d'ordre s'élèvent à 40 305,41 € correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

9- LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
 Reçu en préfecture le 06/07/2023
 Affiché le
 ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL21-DE

Le budget annexe transports s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **5 495 979,17 €** comme suit :

	AFFECTATION DU RESULTAT 2022 ET REPORTS		INSCRIPTIONS NOUVELLES 2023 (y compris 1068)		TOTAL	
	Section de fonctionnement	Section investissement	Section de fonctionnement	Section investissement	Section de fonctionnement	Section investissement
Budget Transport						
* Besoin de financement de clôture		2 224 042,59				
* Excédent de l'exercice	2 458 217,94					
* Restes à réaliser recettes		0,00				
* Restes à réaliser dépenses		3 158 936,58				
<i>Besoin de financement net</i>		5 382 979,17				
=> Affectation du résultat (1068)	2 458 217,94					
=> Report section de fonctionnement (002)						
Total Dépenses BS	0,00	5 382 979,17	93 000,00	20 000,00	93 000,00	5 402 979,17
Total Recettes BS	0,00	0,00	93 000,00	5 402 979,17	93 000,00	5 402 979,17

- Les postes significatifs du budget supplémentaire 2023**

- * La section de fonctionnement**

LES DEPENSES

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **73 000 €** et correspondent à une régularisation comptable de 2022. Cette dépense s'équilibre en recette réelle.

Les **dépenses d'ordre** s'élèvent à **20 000 €** correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

LES RECETTES

Les **recettes réelles** s'élèvent à **73 000 €** et correspond à la régularisation comptable inscrite en dépense de fonctionnement.

Les **recettes d'ordre** s'élèvent à **20 000 €** et correspondent au virement à la section d'investissement.

- * La section d'investissement**

LES DEPENSES

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **5 382 979,17 €** correspondant au report du déficit d'investissement 2022 pour 2 224 042,59 € auquel s'ajoutent les restes à réaliser

Les restes à réaliser s'élèvent à 3 158 936,58 €.

Les **dépenses d'ordre** s'élèvent à **20 000 €** et s'équilibre avec une recette de fonctionnement.

LES RECETTES

Les **recettes réelles** s'élèvent à **5 382 979,17 €** correspondant à l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 2 458 217,94 € et à un emprunt d'équilibre complémentaire pour 2 924 761,23 €.

Les **recettes d'ordre** s'élèvent à **20 000 €** correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

10- LE BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
 Reçu en préfecture le 06/07/2023
 Affiché le
 ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL21-DE

Le budget annexe Zone d'activité s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 10 493 514,71 € comme suit :

	AFFECTATION DU RESULTAT 2022 ET REPORTS		INSCRIPTIONS NOUVELLES 2023 (y compris 1068)		TOTAL	
	Section de fonctionnement	Section investissement	Section de fonctionnement	Section investissement	Section de fonctionnement	Section investissement
Budget Zones d'Activités						
* Besoin de financement de clôture	2 654 024,62	16 562 514,71				
* Excédent de l'exercice						
* Restes à réaliser recettes		8 000 000,00				
* Restes à réaliser dépenses		0,00				
<i>Besoin de financement net</i>		8 562 514,71				
=> Affectation du résultat (1068)	0,00					
=> Report section de fonctionnement (002)						
Total Dépenses BS	2 654 024,62	16 562 514,71	-2 614 024,62	0,00	40 000,00	16 562 514,71
Total Recettes BS	0,00	8 000 000,00	40 000,00	8 562 514,71	40 000,00	16 562 514,71

- **Les postes significatifs du budget supplémentaire 2023**

- * **La section de fonctionnement**

LES DEPENSES

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **1 971 000 €** et correspondent au résultat de fonctionnement reporté pour 2 654 024,62 €, des crédits supplémentaires pour les travaux de fouilles à Nautiparc 2 (160 000 €), des régularisations d'écritures équilibrées en recette (40 000 €) et à une diminution des dépenses à hauteur de 913 000 € pour des acquisitions qui ne seront pas réalisées en 2023.

Les **dépenses d'ordre** sont de - **1 931 000 €** correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

LES RECETTES

Les **recettes réelles** s'élèvent à 40 000 € et correspondent à des régularisations d'écritures.

- * **La section d'investissement**

LES DEPENSES

Les **dépenses réelles**, qui s'élèvent à **16 562 514,71 €** correspondent au résultat d'investissement reporté.

LES RECETTES

Les **recettes réelles** s'élèvent à **18 493 514,71 €** correspondent à l'emprunt d'équilibre qui doit augmenter pour équilibrer le budget pour **10 493 514,71 €** et aux restes à réaliser (emprunt revolving de 8 000 000 €)

Les **recettes d'ordre** sont de - **1 931 000 €** correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

11- LE BUDGET ANNEXE TRES HAUT DEBIT

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Affiché le
ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL21-DE

Le budget annexe THD enregistre des dépenses pour **18 758,76 €** et des recettes pour **84 771,32 €**.

Le budget est en suréquilibre d'investissement à hauteur de **66 012,56 €** :

	AFFECTATION DU RESULTAT 2022 ET REPORTS		INSCRIPTIONS NOUVELLES 2023 (y compris 1068)		TOTAL	
	Section de fonctionnement	Section investissement	Section de fonctionnement	Section investissement	Section de fonctionnement	Section investissement
Budget Très Haut Débit						
* Besoin de financement de clôture						
* Excédent de l'exercice	18 758,76	47 403,80				
* Restes à réaliser recettes		0,00				
* Restes à réaliser dépenses		0,00				
<i>Besoin de financement net</i>		-47 403,80				
=> Affectation du résultat (1068)	0,00					
=> Report section de fonctionnement (002)	18 758,76					
Total Dépenses BS	0,00	0,00	18 758,76	0,00	18 758,76	0,00
Total Recettes BS	18 758,76	47 403,80	0,00	18 608,76	18 758,76	66 012,56

- **Les postes significatifs du budget supplémentaire 2023**

- * **La section de fonctionnement**

LES DEPENSES

Les **dépenses réelles** s'élèvent à 150 € de crédits ajoutés au chapitre 67 qui ne dispose pas de crédit suffisants pour l'annulation de titres antérieurs.

Les **dépenses d'ordre** s'élèvent à 18 608,76 € correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

LES RECETTES

Les **recettes réelles** s'élèvent à 18 758,76 € et comprend uniquement l'excédent de fonctionnement reporté.

Les **recettes d'ordre** sont nulles.

- * **La section d'investissement**

LES DEPENSES

Les **dépenses réelles** sont nulles.

LES RECETTES

Les **recettes réelles** s'élèvent à 47 403,80 € et correspondent uniquement à l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Les **recettes d'ordre** s'élèvent à 18 608,76 € correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

12- LE BUDGET ANNEXE AEROPORT

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
 Reçu en préfecture le 06/07/2023
 Affiché le
 ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL21-DE

Le budget annexe Aéroport s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **1 511 176,97 €** comme suit :

	AFFECTATION DU RESULTAT 2022 ET REPORTS		INSCRIPTIONS NOUVELLES 2023 (y compris 1068)		TOTAL	
	Section de fonctionnement	Section investissement	Section de fonctionnement	Section investissement	Section de fonctionnement	Section investissement
Budget Aéroport						
* Besoin de financement de clôture		1 491 176,97				
* Excédent de l'exercice	165 554,23					
* Restes à réaliser recettes		0,00				
* Restes à réaliser dépenses		0,00				
<i>Besoin de financement net</i>		1 491 176,97				
=> Affectation du résultat (1068)	165 554,23					
=> Report section de fonctionnement (002)						
Total Dépenses BS	0,00	1 491 176,97	10 000,00	10 000,00	10 000,00	1 501 176,97
Total Recettes BS	0,00	0,00	10 000,00	1 501 176,97	10 000,00	1 501 176,97

- **Les postes significatifs du budget supplémentaire 2023**

- * **La section de fonctionnement**

LES DEPENSES

Les **dépenses réelles** sont nulles.

Les **dépenses d'ordre** s'élèvent à 10 000 € correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

LES RECETTES

Les **recettes réelles** sont nulles.

Les **recettes d'ordre** s'élèvent à 10 000 € et correspond à une écriture de régularisation équilibrée en dépense d'investissement.

- * **La section d'investissement**

LES DEPENSES

Les **dépenses réelles**, qui s'élèvent à **1 491 176,97 €** correspondent au résultat d'investissement reporté.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 10 000 € et correspond à une écriture de régularisation équilibrée en recette de fonctionnement.

LES RECETTES

Les **recettes réelles** s'élèvent à **1 491 176,97 €** et comprennent l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 165 554,23 € et l'emprunt d'équilibre qui doit augmenter de 1 325 622,74 €.

Les **recettes d'ordre** s'élèvent à **10 000 €** correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

13- LE BUDGET ANNEXE AUTORISATION DU D

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL21-DE

Le budget annexe ADS s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **129 548 €** comme suit :

	AFFECTATION DU RESULTAT 2022 ET REPORTS		INSCRIPTIONS NOUVELLES 2023 (y compris 1068)		TOTAL	
	Section de fonctionnement	Section investissement	Section de fonctionnement	Section investissement	Section de fonctionnement	Section investissement
Budget ADS						
* Besoin de financement de clôture						
* Excédent de l'exercice	129 548,00					
* Restes à réaliser recettes						
* Restes à réaliser dépenses						
<i>Besoin de financement net</i>						
=> Affectation du résultat (1068)						
=> Report section de fonctionnement (002)						
Total Dépenses BS	0,00	0,00	129 548,00		129 548,00	0,00
Total Recettes BS	129 548,00	0,00	0,00	0,00	129 548,00	0,00

• Les postes significatifs du budget supplémentaire 2023

* La section de fonctionnement

LES DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à **129 548 €** correspondant à la refacturation de charges RH.

Les dépenses d'ordre sont nulles.

LES RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à **129 548 €** correspondant à l'excédent de fonctionnement de 2022.

Les recettes d'ordre sont nulles.

* La section d'investissement

LES DEPENSES

Les dépenses réelles et d'ordre sont nulles.

LES RECETTES

Les recettes réelles et d'ordre sont nulles.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 juin 2023, s'est réuni le **29 juin 2023, à 18h00**, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h10)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE (arrivée à 18h15)
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (arrivée à 18h50) - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Patrice KERMORVANT - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSENIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Freddy JAHIER
MEUCON	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Sylvie LASTENNET
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Alain LAYEC
	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Olivier LE BRUN (jusqu'à son
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
Jean- Pierre RIVERY a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
Simon UZENAT a donné pouvoir à Marylène CONAN
Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Françoise FOURRIER
Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Affiché le
ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL22-DE

Ont été excusés :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU
SENE : Anthony MOREL
VANNES : Mohamed AZGAG - Latifa BAKHTOUS

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop at the bottom, with a horizontal line crossing it near the top.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

FINANCES

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

BUDGET ANNEXE DECHETS

Contrairement aux années précédentes, les résultats de l'année antérieure ont été intégrés au moment du vote du budget primitif. Le budget supplémentaire réajuste ces montants et seule la différence est ajoutée.

Le budget annexe déchets enregistre des dépenses pour 1 313 355,74 € et des recettes pour 2 425 591,48 €. Le budget est en suréquilibre d'investissement à hauteur de 1 112 235,74 €.

Au BP, reprise du 002 : 8 057 686,70 € / montant définitif du 002 : 7 978 542,44 €

⇒ soit une différence de - 79 144,26 € à intégrer au BS

Au BP, reprise du 001 : 5 287 737,87 € / montant définitif du 002 : 5 291 617,93 €

⇒ Soit une différence de + 3 880 € à intégrer au BS

FONCTIONNEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	1 313 355,74	1 392 500,00
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	-79 144,26
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 313 355,74	1 313 355,74

LES DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à 205 000 € et correspondent à des dépenses de locations de véhicules (réparations imprévues sur BOM, charges liées à l'extension des consignes de tri, etc) pour 150 000 €, des dépenses de masse salariale pour 50 000 € (cotation de poste) et 5 000 € de reversement de TEOM.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 1 108 355,74 € correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement pour 798 355,74 € et de 310 000 € pour des dotations aux amortissements.

LES RECETTES

Les **recettes réelles** s'élèvent à **1 313 355,74 €**. Elles correspondent à la différence constatée du **résultat reporté** de 2022 intégré au budget primitif (8 057 686,70 €) et le résultat définitif (7 978 542,44 €) soit des crédits au 002 qui doivent être diminués de 79 144,26 €. Elles comprennent également l'ajustement des recettes de TEOM pour 1 392 500 € suite à la notification des montants définitifs reçus après le vote du BP.

INVESTISSEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	1 108 355,74
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	0,00	3 880,00
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	1 112 235,74

LES DEPENSES

Il n'y a pas de dépenses à inscrire au BS et les restes à réaliser ont déjà été repris au budget primitif.

LES RECETTES

Les **recettes réelles** s'élèvent à **3 880 €** et correspondent à la différence constatée du **résultat reporté** de 2022 intégré au budget primitif (5 287 737,93 €) et le résultat définitif (5 291 617,93 €) soit des crédits au 001 qui doivent être augmentés de 3 880 €.

Les **recettes d'ordre** s'élèvent à **1 108 355,74 €** correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement pour 798 355,74 € et aux dotations aux amortissements pour 310 000 €.

Le virement de la section de fonctionnement supérieur au besoin de financement permet de dégager un suréquilibre d'investissement à hauteur de **1 112 235,74 €**.

Le budget est en suréquilibre d'investissement à hauteur de **1 112 235,74 €**.

Vu l'avis favorable du Bureau du 9 juin 2023 et vu l'avis de la Commission Ressources communautaires du 22 juin 2023,

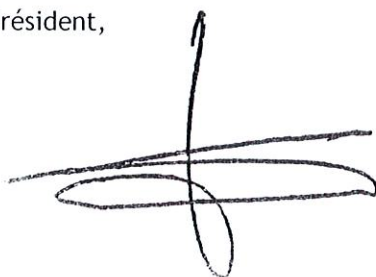
Il vous est proposé :

- d'adopter le budget supplémentaire 2023 - budget annexe Déchets ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 juin 2023, s'est réuni le **29 juin 2023**, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h10)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE (arrivée à 18h15)
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (arrivée à 18h50) - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Patrice KERMORVANT - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Freddy JAHIER
MEUCON	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Sylvie LASTENNET
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
	Dominique VANARD a donné pouvoir à Alain LAYEC
	Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Olivier LE BRUN (jusqu'à son
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
Jean- Pierre RIVERY a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
Simon UZENAT a donné pouvoir à Marylène CONAN
Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Françoise FOURRIER
Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Affiché le
ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL23-DE

Ont été excusés :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU
SENE : Anthony MOREL
VANNES : Mohamed AZGAG - Latifa BAKHTOUS

Le Président,
David ROBO



-23-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

FINANCES

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT REGIE

Le budget annexe assainissement régie est équilibré en dépenses et en recette à hauteur **10 149 782,68 €**
Dont Section d'investissement : **10 149 782,68 €** Section de fonctionnement : **0 €**

Fonctionnement

		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	0,00	0,00
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	0,00
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00

LES DEPENSES

Les **dépenses réelles** sont augmentées de **153 000 €** et comprennent 50 000 € d'ajustement de masse salariale pour la revalorisation des cotations de poste et 103 000 € pour les échéances d'emprunt du fait de la hausse des taux d'intérêt et la mobilisation d'une ligne de trésorerie.

Les **dépenses d'ordre** sont diminuées de **153 000€** sur le virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

LES RECETTES

Les **recettes réelles** ne sont pas modifiées pour ce budget supplémentaire.

Investissement

		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	30 000,00	5 245 974,83
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	7 953 523,09	4 903 807,85
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	2 166 259,59	0,00
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10 149 782,68	10 149 872,68

Les dépenses réelles s'élèvent à 10 149 782,68 € correspondant au report du déficit d'investissement 2021 pour 2 166 259,59 € auquel s'ajoutent les restes à réaliser et une étude de faisabilité de 30 000 € pour les vestiaires de Tohannic.

Les restes à réaliser s'élèvent à 7 953 523,09 € principalement pour des travaux de réseaux.

Les recettes réelles s'élèvent à 10 302 782,68 € correspondant à l'augmentation de l'emprunt d'équilibre à hauteur de 5 348 747,87 € auquel s'ajoutent, l'excédent de fonctionnement capitalisé de 50 226,96 € et les restes à réaliser.

Les restes à réaliser s'élèvent à 4 903 807,85 €.

Les recettes d'ordre sont diminuées de 153 000 € correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

Vu l'avis favorable du Bureau du 9 juin 2023 et vu l'avis de la Commission Ressources communautaires du 22 juin 2023,

Il vous est proposé :

- d'adopter le budget supplémentaire 2023 du budget annexe Assainissement Régie ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 juin 2023, s'est réuni le **29 juin 2023**, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h10)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE (arrivée à 18h15)
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (arrivée à 18h50) - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Patrice KERMORVANT - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Freddy JAHIER
MEUCON	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Sylvie LASTENNET
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
	Dominique VANARD a donné pouvoir à Alain LAYEC
	Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Olivier LE BRUN (jusqu'à son arrivée à 18h50)
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
Jean- Pierre RIVERY a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
Simon UZENAT a donné pouvoir à Marylène CONAN
Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Françoise FOURRIER
Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Affiché le 07/07/2023
ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL24_2-DE

Ont été excusés :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU
SENE : Anthony MOREL
VANNES : Mohamed AZGAG - Latifa BAKHTOUS

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop at the bottom, with a horizontal line crossing it near the top.

-24-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

FINANCES

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP

Le budget annexe Assainissement DSP s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **12 060 369,82 €**.
Dont Section d'investissement : **6 912 680,70 €** Section de fonctionnement : **5 147 689,12 €**

Fonctionnement

		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	5 147 689,12	4 677 539,99
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	470 149,13
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 147 689,12	5 147 589,12

Les 2 921 203,74 € d'excédent de fonctionnement de l'exercice de GMVA sont affectés en investissement (compte 1068) pour combler le besoin de financement. Le reste de l'excédent est affecté au 002 en recette de fonctionnement.

LES DEPENSES

Les **dépenses réelles** sont de **62 000 €** et comprennent 16 000 € pour une régularisation comptable qui s'équilibre en recette réelle et 46 000 € pour les échéances d'emprunt du fait de la hausse des taux d'intérêt.

Les **dépenses d'ordre** d'élèvent à **5 085 689,12 €** correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

LES RECETTES

Les **recettes réelles** s'élèvent à **5 147 689,12 €** et sont constituées par l'excédent de fonctionnement pour 470 149,13 €, la régularisation comptable équilibrée en dépense pour 16 000 € et le résultat excédentaire du SIAEP de Rhuys pour 4 661 539,99 €.

Investissement

		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	55 000,00	2 976 203,74
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	4 131 370,03	3 936 476,96
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	2 726 310,67	0,00
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 912 680,70	6 912 680,70

LES DEPENSES

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **6 912 680,70 €** et correspondent au déficit d'investissement reporté de 2022 pour 2 726 310,67 €, aux restes à réaliser et à des ajustements de capital pour 55 000 €.

Les **restes à réaliser** s'élèvent à **4 131 370,03 €** principalement pour des travaux de réseaux.

LES RECETTES

Les **recettes réelles** s'élèvent à **1 826 991,58 €** comprennent l'excédent 2022 de fonctionnement capitalisé pour 2 921 203,74 €. S'y ajoute également l'excédent d'investissement du SIAEP de Rhuys pour 362 610,36 €. L'emprunt d'équilibre prévu au Budget Primitif est diminué de **5 393 299,48 €**.

Les **restes à réaliser** s'élèvent à **3 936 476,96 €**. Il s'agit de subventions par des financeurs tels que l'Agence de l'Eau, le Département et la Région pour des travaux de réseaux réalisés.

Les **recettes d'ordre** s'élèvent à **5 085 689,12 €** correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

Vu l'avis favorable du Bureau du 9 juin 2023 et vu l'avis de la Commission Ressources communautaires du 22 juin 2023,

Il vous est proposé :

- d'adopter le budget supplémentaire 2023 du budget annexe Assainissement DSP ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 juin 2023, s'est réuni le **29 juin 2023**, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h10)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE (arrivée à 18h15)
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (arrivée à 18h50) - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Patrice KERMORVANT - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Freddy JAHIER
MEUCON	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Sylvie LASTENNET
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
	Dominique VANARD a donné pouvoir à Alain LAYEC
	Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Olivier LE BRUN (jusqu'à son arrivée à 18h50)
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
Jean- Pierre RIVERY a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
Simon UZENAT a donné pouvoir à Marylène CONAN
Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Françoise FOURRIER
Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Affiché le 07/07/2023

ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL25_2-DE

Ont été excusés :

GRAND-CHAMP

: Moran GUILLERMIC

SAINT-NOLFF

: Eric ANDRIEU

SENE

: Anthony MOREL

VANNES

: Mohamed AZGAG - Latifa BAKHTOUS

Le Président,
David ROBO



-25-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

FINANCES

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE REGIE

Le budget annexe Eau Potable régie s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 5 699 814,34 €.
Dont Section d'investissement : 3 954 865,68 € Section de fonctionnement : 1 744 948,66 €

FONCTIONNEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	1 744 948,66	1 744 948,66
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	0,00
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 744 948,66	1 744 948,66

Les 2 819 025,74 € d'excédent de fonctionnement sont affectés en investissement, pour combler le besoin de financement de la section d'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre globalement à 1 744 948,66 €.

LES DEPENSES

Les dépenses réelles sont de 52 000 €. Elles comprennent 50 000 € d'ajustement de masse salariale pour la revalorisation des cotations de poste et 2000 € pour les échéances d'emprunt du fait de la hausse des taux d'intérêt.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 1 692 948,66 € correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

LES RECETTES

Les **recettes réelles** s'élèvent à **1 744 948,66 €** et correspondent aux résultats excédentaires des SIAEP Saint Avé/Meucon (568 121,40 €) et Grand Champ (1 176 827,26 €).

INVESTISSEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	60 000,00	3 953 971,08
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	2 919 459,89	894,60
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	975 405,79	0,00
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 954 865,68	3 954 865,68

LES DEPENSES

Les **dépenses réelles** de **3 954 865,68 €** comprennent le **déficit d'investissement reporté** pour **975 405,79 €**, une étude pour **60 000 €** et les restes à réaliser.

Les restes à réaliser s'élèvent à **2 919 459,89 €** principalement pour des travaux de réseaux.

LES RECETTES

Les **recettes réelles** diminuent de **2 261 917,02 €** et correspondent à l'excédent de fonctionnement capitalisé pour **2 819 025,74 €**, à l'excédent d'investissement du SIAEP de Saint Avé/Meucon pour **288 002,48 €**, les restes à réaliser pour **894,60 €** et enfin une diminution de l'emprunt d'équilibre du budget à hauteur de **846 005,80 €**.

Les **recettes d'ordre** s'élèvent à **1 692 948,66 €** correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

Vu l'avis favorable du Bureau du 9 juin 2023 et vu l'avis de la Commission Ressources communautaires du 22 juin 2023,

Il vous est proposé :

- d'adopter le budget supplémentaire 2023 du budget annexe Eau Potable Régie ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

La secrétaire de séance,

David ROBO

Morgane LE ROUX




CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 juin 2023, s'est réuni le 29 juin 2023, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h10)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE (arrivée à 18h15)
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (arrivée à 18h50) - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Patrice KERMORVANT - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Freddy JAHIER
MEUCON	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Sylvie LASTENNET
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
	Dominique VANARD a donné pouvoir à Alain LAYEC
	Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Olivier LE BRUN (jusqu'à son arrivée à 18h50)
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
Jean- Pierre RIVERY a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
Simon UZENAT a donné pouvoir à Marylène CONAN
Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Françoise FOURRIER
Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Affiché le 07/07/2023
ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL26_2-DE

Ont été excusés :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU
SENE : Anthony MOREL
VANNES : Mohamed AZGAG - Latifa BAKHTOUS

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop at the bottom, with a horizontal line crossing it near the top.

-26-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023**FINANCES****VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023**

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE DSP

Le budget annexe Eau DSP enregistre des dépenses pour 12 952 721,72 € et des recettes pour 13 051 766,69 €.

Le budget est en suréquilibre d'investissement à hauteur de 99 044,97 €.

FONCTIONNEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	3 850 111,41	3 850 111,41
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 850 111,41	3 850 111,41

Les 6 604 195,29 € d'excédent de fonctionnement sont affectés en investissement, pour combler le besoin de financement.

LES DEPENSES

Les dépenses réelles sont de 49 000 €. Elles correspondent au ajustements de crédits pour les échéances d'emprunt du fait de la hausse des taux d'intérêt (38 000 €) et à une régularisation entre budgets d'un prêt de 2020 (11 000 €).

Les dépenses d'ordre d'élèvent à 3 801 111,41 € correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

LES RECETTES

Les **recettes réelles** s'élèvent à **3 850 111,41 €** et comprennent les excédents du SIAEP de Rhuys pour 3 112 458,65 € et du SIAEP d'Elven pour 737 652,76 €.

INVESTISSEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	78 707,33	9 193 955,28
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	757 065,46	7 700,00
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	8 266 837,52	0,00
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 102 610,31	9 201 655,28

La section d'investissement est en suréquilibre à hauteur de **99 044,97 €**.

LES DEPENSES

Les **dépenses réelles** qui s'élèvent à **9 102 610,31 €** comprennent le résultat d'investissement reporté de 2022 pour 8 266 837,52 €, les restes à réaliser, 106 000 € d'ajustement du capital d'emprunt, une baisse de 50 000 € sur le chapitre des dépenses imprévues et le résultat déficitaire du SIAEP d'Elven pour 22 707,33 €.

Les **restes à réaliser** de **757 065,46€** concernent principalement des travaux de réseaux.

LES RECETTES

Les **recettes réelles** s'élèvent à **5 400 543,87 €** et comprennent l'excédent 2022 de fonctionnement capitalisé pour **6 604 195,29 €**. S'y ajoute également l'excédent d'investissement du SIAEP de Rhuys pour 143 648,58 € et les restes à réaliser pour 7 700 €. L'emprunt d'équilibre prévu au Budget Primitif est totalement supprimé pour **1 355 000 €**.

Les **recettes d'ordre** s'élèvent à **3 801 111,41 €** correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

Vu l'avis favorable du Bureau du 9 juin 2023 et vu l'avis de la Commission Ressources communautaires du 22 juin 2023,

Il vous est proposé :

- *d'adopter le budget supplémentaire 2023 du budget annexe Eau Potable DSP ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,
David ROBO

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX




CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 juin 2023, s'est réuni le **29 juin 2023**, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h10)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LOCQUETAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE (arrivée à 18h15)
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (arrivée à 18h50) - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Patrice KERMORVANT - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean - Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Freddy JAHIER
MEUCON	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Sylvie LASTENNET
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
	Dominique VANARD a donné pouvoir à Alain LAYEC
	Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Olivier LE BRUN (jusqu'à son
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
Jean- Pierre RIVERY a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
Simon UZENAT a donné pouvoir à Marylène CONAN
Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Françoise FOURRIER
Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Affiché le 06/07/2023 à 18h50
ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL27-DE

Ont été excusés :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU
SENE : Anthony MOREL
VANNES : Mohamed AZGAG - Latifa BAKHTOUS

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop at the bottom and a horizontal line crossing it.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

FINANCES

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

BUDGET ANNEXE SPANC

Le budget annexe SPANC enregistre des dépenses pour 83 554,83 € et des recettes pour 89 980,04 €. Le budget est en suréquilibre d'investissement à hauteur de 6 425,21 €.

Fonctionnement

		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	51 252,03	5 925,40
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	45 326,63
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	51 252,03	51 252,03

LES DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à 10 946,62 € correspondent au résultat déficitaire su SIAEP de Rhuys.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 40 305,41 € correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

LES RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à 51 252,03 € et comprennent l'excédent de fonctionnement reporté pour 45 326,63 € et le résultat excédentaire du SIAEP d'Elven pour 5 925,40 €.

Investissement

		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	- 3 480,15
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	32 302,80	0,00
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	0,00	42 208,16
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	32 032,80	38 728,01

La section d'investissement est en suréquilibre à hauteur de 6 425,31 €.

LES DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à 32 032,80 € et correspondent aux restes à réaliser.

LES RECETTES

Les recettes réelles diminuent de 1 577,40 € et comprennent l'excédent d'investissement reporté pour 42 208,16 €. S'y ajoute également l'excédent 2020 d'investissement du SIAEP d'Elven pour 5 000 € et celui du SIAEP de Rhuys pour 5 914,44 €. L'emprunt d'équilibre prévu au Budget Primitif est diminué de 54 700 €.

Les recettes d'ordre s'élèvent à 40 305,41 € correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

Vu l'avis favorable du Bureau du 9 juin 2023 et vu l'avis de la Commission Ressources communautaires du 22 juin 2023,

Il vous est proposé :

- d'adopter le budget supplémentaire 2023 du budget annexe SPANC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,
 David ROBO

La secrétaire de séance,
 Morgane LE ROUX

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 juin 2023, s'est réuni le **29 juin 2023**, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h10)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE (arrivée à 18h15)
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (arrivée à 18h50) - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Patrice KERMORVANT - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Freddy JAHIER
MEUCON	: Pierrick MESSEGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Sylvie LASTENNET
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Alain LAYEC
	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Olivier LE BRUN (jusqu'à son
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
Jean- Pierre RIVERY a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
Simon UZENAT a donné pouvoir à Marylène CONAN
Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Françoise FOURRIER
Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Affiché le
ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL28-DE

Ont été excusés :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU
SENE : Anthony MOREL
VANNES : Mohamed AZGAG - Latifa BAKHTOUS

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

FINANCES

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Le budget annexe transports s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **5 495 979,17 €**
Dont : Section d'investissement : **5 402 979,17 €** Section de fonctionnement : **93 000 €**

FONCTIONNEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	93 000,00	93 000,00
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	0,00
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	93 000,00	93 000,00

LES DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à **73 000 €** et correspondent à une régularisation comptable de 2022. Cette dépense s'équilibre en recette réelle.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à **20 000 €** correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

LES RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à **73 000 €** et correspond à la régularisation comptable inscrite en dépense de fonctionnement.

Les recettes d'ordre s'élèvent à **20 000 €** et constituent une recette au titre de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice

INVESTISSEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	20 000,00	5 402 979.17
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	3 158 936.58	0,00
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	2 224 042.59	0,00
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 402 979.17	5 402 979.17

LES DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à 3 158 936.58 € et sont des restes à réaliser ; les dépenses d'ordre s'élèvent à 20 000 € et constituent une dépense au titre de subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables ; le solde d'exécution de la section d'investissement reporté s'élève à 2 224 042.59 €

Les restes à réaliser s'élèvent à 3 158 936.58 €.

LES RECETTES

Les dépenses réelles s'élèvent à 5 382 979,17 € correspondant au report du déficit d'investissement 2022 pour 2 224 042,59 € auquel s'ajoutent les restes à réaliser

Les restes à réaliser s'élèvent à 3 158 936,58 €.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 20 000 € et s'équilibre avec une recette de fonctionnement.

LES RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à 5 382 979,17 € correspondant à l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 2 458 217,94 € et à un emprunt d'équilibre complémentaire pour 2 924 761,23 €.

Les recettes d'ordre s'élèvent à 20 000 € correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

Vu l'avis favorable du Bureau du 9 juin 2023 et vu l'avis de la Commission Ressources communautaires du 22 juin 2023,

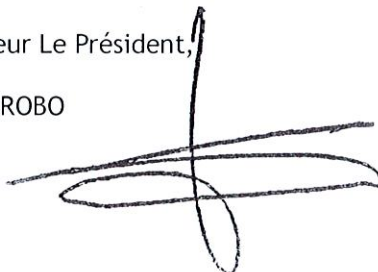
Il vous est proposé :

- d'adopter le budget supplémentaire 2023 du budget annexe Transports ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 81 VOIX	CONTRE : 1 VOIX	ABSTENTIONS : 0 VOIX
----------------	-----------------	----------------------

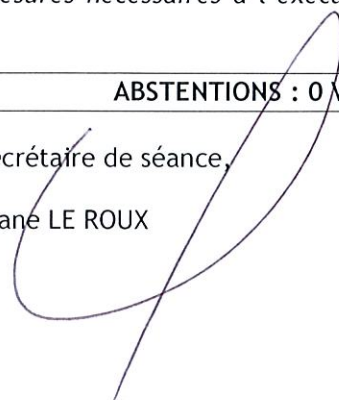
Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 juin 2023, s'est réuni le 29 juin 2023, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h10)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE (arrivée à 18h15)
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (arrivée à 18h50) - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Patrice KERMORVANT - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSENIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Freddy JAHIER
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Sylvie LASTENNET
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Alain LAYEC
	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

: Christine PENHOUEUET a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Olivier LE BRUN (jusqu'à son
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
Jean- Pierre RIVERY a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
Simon UZENAT a donné pouvoir à Marylène CONAN
Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Françoise FOURRIER
Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Affiché le
ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL29-DE

Ont été excusés :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU
SENE : Anthony MOREL
VANNES : Mohamed AZGAG - Latifa BAKHTOUS

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

FINANCES

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES

Le budget annexe Zones d'activités s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **16 602 514,71 €**
Dont Section d'investissement : **16 562 514,71 €** Section de fonctionnement : **40 000 €**

FONCTIONNEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	-2 614 024,62	40 000,00
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	2 654 024,62	0,00
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	40 000,00	40 000,00

La section de fonctionnement s'équilibre globalement à **40 000 €**.

LES DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à **1 971 000 €** et correspondent au résultat de fonctionnement reporté pour **2 654 024,62**, des crédits supplémentaires pour les travaux de fouilles à Nautiparc 2 (**160 000 €**), des régularisations d'écritures équilibrées en recette (**40 000 €**) et à une diminution des dépenses à hauteur de **913 000 €** pour des acquisitions qui ne seront pas réalisées en 2023.

Les dépenses d'ordre sont de **- 1 931 000 €** correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

LES RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à **40 000 €** et correspondent à des régularisations d'écritures.

INVESTISSEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	8 562 514,71
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	0,00	8 000 000,00
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	16 562 514,71	0,00
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	16 562 514,71	16 562 514,71
	TOTAL DU BUDGET	16 602 514,71	16 602 514,71

La section d'investissement s'équilibre globalement à 16 562 514,71 €.

LES DEPENSES

Les dépenses réelles, qui s'élèvent à 16 562 514,71 € correspondent au résultat d'investissement reporté.

LES RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à 18 493 514,71 € et correspondent à l'emprunt d'équilibre qui doit augmenter pour équilibrer le budget pour 10 493 514,71 € et aux restes à réaliser (emprunt revolving de 8 000 000 €).

Les recettes d'ordre sont de - 1 931 000 € correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

Vu l'avis favorable du Bureau du 9 juin 2023 et vu l'avis de la Commission Ressources communautaires du 22 juin 2023,

Il vous est proposé :

- d'adopter le budget supplémentaire 2023 - budget annexe Zones d'Activités ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 juin 2023, s'est réuni le 29 juin 2023, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h10)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LOCQUETAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE (arrivée à 18h15)
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (arrivée à 18h50) - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Patrice KERMORVANT - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSENIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Freddy JAHIER
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Sylvie LASTENNET
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
	Dominique VANARD a donné pouvoir à Alain LAYEC
	Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Olivier LE BRUN (jusqu'à son
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
Jean- Pierre RIVERY a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
Simon UZENAT a donné pouvoir à Marylène CONAN
Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Françoise FOURRIER
Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Affiché le
ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL30-DE

Ont été excusés :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU
SENE : Anthony MOREL
VANNES : Mohamed AZGAG - Latifa BAKHTOUS

Le Président,
David ROBO



-30-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

FINANCES

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

BUDGET ANNEXE TRES HAUT DEBIT

Le budget annexe THD enregistre des dépenses pour 18 758,76 € et des recettes pour 84 771,32 €.

Le budget est en suréquilibre d'investissement à hauteur de 66 012,56 €

FONCTIONNEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	18 758,76	0,00
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	18 758,76
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	18 758,76	18 758,76

LES DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à 150 € de crédits ajoutés au chapitre 67.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 18 608,76 € correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

LES RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à 18 758,76 € et comprend uniquement l'excédent de fonctionnement reporté.

Les recettes d'ordre sont nulles.

INVESTISSEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	18 608,76
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	0,00	47 403,80
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	66 012,56

LES DEPENSES

Les dépenses réelles sont nulles.

LES RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à 47 403,80 € et correspondent uniquement à l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Les recettes d'ordre s'élèvent à 18 608,76 € correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

La section d'investissement est en suréquilibre à hauteur de 66 012,56 €.

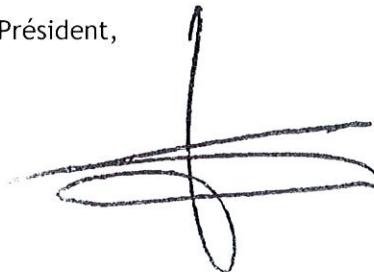
Vu l'avis favorable du Bureau du 9 juin 2023 et vu l'avis de la Commission Ressources communautaires du 22 juin 2023,

Il vous est proposé :

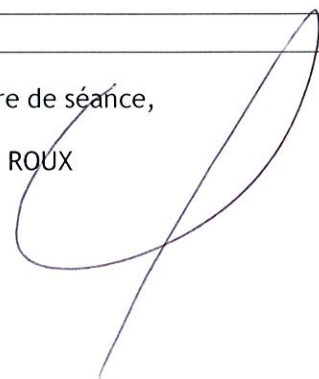
- d'adopter le budget supplémentaire 2023 du budget annexe Très Haut Débit ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,
 David ROBO



La secrétaire de séance,
 Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 juin 2023, s'est réuni le 29 juin 2023, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h10)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LOCQUETAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE (arrivée à 18h15)
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (arrivée à 18h50) - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Patrice KERMORVANT - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSENIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Freddy JAHIER
MEUCON	: Pierrick MESSEGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Sylvie LASTENNET
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Alain LAYEC
	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Olivier LE BRUN (jusqu'à son
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
Jean- Pierre RIVERY a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
Simon UZENAT a donné pouvoir à Marylène CONAN
Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Françoise FOURRIER
Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Affiché le

ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL31_4-DE

Ont été excusés :

GRAND-CHAMP

: Moran GUILLERMIC

SAINT-NOLFF

: Eric ANDRIEU

SENE

: Anthony MOREL

VANNES

: Mohamed AZGAG - Latifa BAKHTOUS

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line intersected by two horizontal lines, with a loop at the bottom.

-31-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

FINANCES

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

BUDGET ANNEXE AEROPORT

Le budget annexe aéroport s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **1 511 176,97 €**

Dont Section d'investissement : **1 501 176,97 €** Section de fonctionnement : **10 000,00 €**

FONCTIONNEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	10 000,00	10 000,00
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	0,00
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 000,00	10 000,00

LES DEPENSES

Les dépenses réelles sont nulles.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 10 000 € correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

LES RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à 10 000 € et correspond à une écriture de régularisation équilibrée en dépense d'investissement.

INVESTISSEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	10 000,00	1 501 176,97
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	1 491 176,97	0,00
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 501 176,97	1 501 176,97

La section d'investissement s'équilibre globalement à 1 501 176,97 €.

LES DEPENSES

Les dépenses réelles, qui s'élèvent à 1 501 176,97 € correspondent au résultat d'investissement reporté.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 10 000 € et correspondent à une écriture de régularisation équilibrée en recette de fonctionnement.

LES RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à 1 491 176,97 € et comprennent l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 165 554,23 € et l'emprunt d'équilibre qui doit augmenter de 1 325 622,74 €.

Vu l'avis favorable du Bureau du 9 juin 2023 et vu l'avis de la Commission Ressources communautaires du 22 juin 2023,

Il vous est proposé :

- d'adopter le budget supplémentaire 2023 - budget annexe Aéroport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

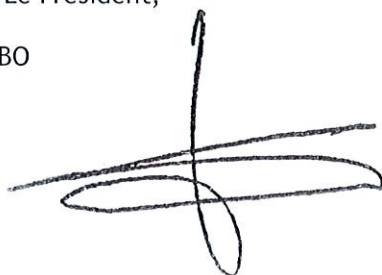
POUR : 76 VOIX

CONTRE : 0 VOIX

ABSTENTIONS : 6 VOIX

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 juin 2023, s'est réuni le 29 juin 2023, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h10)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LOCQUETAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE (arrivée à 18h15)
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELIN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (arrivée à 18h50) - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Patrice KERMORVANT - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSENIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Freddy JAHIER
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Sylvie LASTENNET
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Alain LAYEC
	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

: Christine PENHOUEU a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Olivier LE BRUN (jusqu'à son
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
Jean- Pierre RIVERY a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
Simon UZENAT a donné pouvoir à Marylène CONAN
Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Françoise FOURRIER
Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Affiché le
ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL32-DE

Ont été excusés :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU
SENE : Anthony MOREL
VANNES : Mohamed AZGAG - Latifa BAKHTOUS

Le Président,
David ROBO



-32-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

FINANCES

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

BUDGET ANNEXE AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

Le budget annexe ADS s'équilibre à la somme de **129 548,00 €** en section de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	129 548,00	0,00
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	129 548,00
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	129 548,00	129 548,00

LES DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à 129 548 € correspondant à la refacturation de charges RH.
Les dépenses d'ordre sont nulles.

LES RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à 129 548 € correspondant à l'excédent de fonctionnement de 2022.

		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	0,00	0,00
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00

Les opérations en investissements sont nulles.

Vu l'avis favorable du Bureau du 9 juin 2023 et vu l'avis de la Commission Ressources communautaires du 22 juin 2023,

Il vous est proposé :

- d'adopter le budget supplémentaire 2023 du budget annexe ADS ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

